

**Rapport de solvabilité
et de condition financière
(SFCR) d'Aréas Vie**



SOMMAIRE

A. SYNTHÈSE	5
A.1 ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.2 SYSTEME DE GOUVERNANCE	7
B. ACTIVITE ET RESULTATS	9
B.1 ACTIVITES	9
B.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION	11
B.3 RESULTAT DES PLACEMENTS	13
B.4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES	13
B.5 AUTRES INFORMATIONS	13
C. SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
C.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	15
C.2 COMPETENCES ET HONORABILITE	22
C.3 SYSTEME DE GESTION DU RISQUE Y COMPRIS L’EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	23
C.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	27
C.5 FONCTION D’AUDIT INTERNE	29
C.6 FONCTION ACTUARIELLE	30
C.7 SOUS-TRAITANCE	32
C.8 AUTRES INFORMATIONS	33
D. PROFIL DE RISQUE	35
D.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	35
D.2 RISQUE DE MARCHE	36
D.3 RISQUE DE CREDIT	38
D.4 RISQUE DE LIQUIDITE	39
D.5 RISQUE OPERATIONNEL	39
D.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS	41
D.7 AUTRES INFORMATIONS	41
E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	43
E.1 ACTIFS	45
E.2 PROVISIONS TECHNIQUES	47
E.3 AUTRES PASSIFS	50
E.4 METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	51
E.5 AUTRES INFORMATIONS	51
F. GESTION DES FONDS PROPRES	53
F.1 FONDS PROPRES	53
F.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (SCR ET MCR)	56
F.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	60
F.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET LE MODULE INTERNE	60
F.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	60
F.6 AUTRES INFORMATIONS	60

A

SYNTHESE

A.1 Activités et résultats

Le marché national

Résultats d'AREAS VIE en 2017

B.2 Système de gouvernance

A. SYNTHÈSE

Le présent rapport concerne le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) d'Aréas Vie pour l'exercice 2017. Il vise à garantir la bonne information du superviseur sur les données publiées par l'organisme et sur son système de gouvernance conformément à l'article 51 de la Directive 2009/138/CE et aux articles 290 à 298 du règlement Délégué 2015/35.

Il s'articule autour de 5 axes :

- ⇒ L'activité de l'organisme
- ⇒ Son système de gouvernance
- ⇒ Son profil de risque
- ⇒ Les informations sur les méthodes de valorisation utilisées
- ⇒ La gestion de son capital

A.1 Activité et résultats

Le marché national

Au niveau du marché vie et capitalisation, sur l'ensemble de l'année 2017, les cotisations sont en recul de 2 % par rapport à l'année 2016 et s'élèvent à 131,5 milliards d'euros. En 2017, les versements sur les supports unités de compte (36,7 milliards d'euros) sont en très forte hausse (+35 %) et ceux sur les supports euros (94,8 milliards d'euros) sont en forte baisse (-11 %). La part des supports unités de compte dans l'ensemble des cotisations en 2017 s'établit à 28 % (contre 20 % pour l'année 2016).

Sur l'ensemble de l'année 2017, les prestations sont en hausse de 6 % à 124,2 milliards d'euros et représentent, sur un an, 7,7 % des encours (contre 7,4 % en 2016).

La collecte nette (cotisations - prestations) est de 7,2 milliards d'euros en 2017 avec une collecte nette positive pour les supports unités de compte (20,0 milliards d'euros), et à l'inverse, une collecte nette négative pour les supports euros (-12,8 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 676,1 milliards d'euros à fin décembre 2017. Il est en progression de 3 % sur un an (+42 milliards d'euros).

Résultats d'ARÉAS VIE en 2017

Dans cet environnement, l'encaissement des affaires directes de la société y compris les transferts entrants s'est élevé à 125 073 milliers d'euros, soit une augmentation de 9,72 % par rapport à 2016.

CHIFFRE D'AFFAIRES

La prévoyance a légèrement augmenté (+ 6,3 %).

En retraite, si le chiffre d'affaires présente une hausse (+ 10,5%) :

- une hausse de 16,7 % de la retraite individuelle (dont PERP + 21,9% et Madelin + 12,9 %)
- une hausse de 6,1 % de la retraite entreprise (y compris PERI).

La collecte épargne a progressé au global de 9,8 %. En détail, on constate une augmentation du chiffre d'affaires en euros de 0,1 % et de 27,7 % pour les unités de compte (UC). La répartition euros / UC de la collecte épargne est en 2017 de 59 % / 41 % (contre 65% / 35% en 2016).

Les prestations hors acceptations (échéances, rachats, sinistres, rentes, ITT) ont représenté 69 155 milliers d'euros, soit une hausse de 17,72 % par rapport à 2016. Les rachats se sont élevés à 44 462 milliers d'euros soit une hausse de 17,06 %.

Rapporté aux provisions mathématiques concernées, le taux de rachats sur contrats épargne euros et UC représente 5,58 % (5,21 % en 2016).

Les commissions allouées aux intermédiaires se sont élevées à 4 624 milliers d'euros ; elles représentent 3,7 % de l'encaissement affaires directes hors transferts entrants contre 3,82 % en 2016.

Les autres charges représentent 7 429 milliers d'euros en hausse de 4,54 %.

Les provisions hors acceptations constituées au 31 décembre 2017 s'élèvent à 1 176 141 milliers d'euros. Elles progressent de 7,58 % et comprennent les provisions mathématiques, à hauteur de 1 146 955 milliers d'euros, une provision pour participation aux bénéfices non affectée d'un montant de 22 434 milliers d'euros, des provisions pour sinistres à payer pour 6 491 milliers d'euros et la réserve de capitalisation des produits PERP et PERI pour 251 milliers d'euros.

L'ensemble des provisions, hors unités de compte (UC) a fait l'objet de placements dont la répartition appréciée en valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est la suivante :

Immobilier	7,85 %
Obligations	77,09 %
Actions	12,37 %
Autres produits monétaires	2,69 %

Les provisions mathématiques de l'actif général, hors cantons, se répartissent au 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Fonds en euros	69,91 %
Unités de compte (UC)	30,09 %

Les provisions mathématiques du contrat Multisupport se répartissent au 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Fonds en euros	57,69 % (59% en 2016)
Unités de compte (UC)	42,31 % (41% en 2016)

Le total du bilan s'élève à 1 377 957 milliers d'euros, en hausse de 8,71 %.

RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2017 font ressortir un excédent de 8 036 506,41 euros.

CHIFFRES CLES

(en milliers d'euros sauf les ratios de solvabilité)	2017	2016
Chiffre d'affaires brut	125 073	113 996
Résultat social		
Résultat technique Vie	5 355	5 919
Résultat technique non-Vie	0	0
Résultat non technique	2 073	2 073
Résultat exceptionnel	-62	-157
Résultat net	8 037	5 412
Solvabilité		
Fonds propres disponibles	163 065	145 999
SCR	86 439	85 446
MCR	24 020	21 709
Ratio Solvabilité II SCR	188,7 %	170,9 %
Ratio Solvabilité II MCR	678,9 %	672,5 %

La hausse du ratio SCR en vie s'explique par :

- Les effets des nouvelles modélisations introduite cette année :
 - o Amélioration de la modélisation de l'exposition aux risque action. En particulier, nous avons exclus du périmètre action les fonds de dettes.
 - o Amélioration de la modélisation du spread de crédit.
 - o Amélioration de la qualité des données en input : rating et prise en compte de la date de call pour les obligations perpétuelles.
- La courbe des taux au 31 décembre 2017 est légèrement plus haute que la courbe des taux au 31 décembre 2016.

Ces éléments induisent une hausse des revenus futures de la compagnie et même si les taux servis projeté progressent, on constate que l'actualisation des résultats futures progresse plus.

Ainsi, les fonds propres progressent plus que les taux servis futures.

A.2 Système de gouvernance

Pour mettre en conformité la société avec les nouvelles directives, des nominations et des nouvelles fonctions ont été créés en 2016. Cette information est détaillée dans le présent rapport, à la section « C. Système de Gouvernance »

**B****ACTIVITE ET RESULTATS****B.1 Activités**

Informations générales
Informations sur la société
Principaux actionnaires
Présentation de l'activité
Récompenses
Filiales et succursales
Evènements significatifs

B.2 Résultat de souscription

Résultat de souscription par ligne d'activité
Résultat de souscription par zone géographique

B.3 Résultat des placements

Résultat des placements nets de frais
Placements en titrisation

B.4 Résultat des autres activités

B.5 Autres informations

B. ACTIVITE ET RESULTATS

B.1 Activités

Informations générales

Aréas Vie est une société d'assurance mutuelle (SAM) agréée et régie par le Code des Assurances. Elle exerce son activité en France, dans les domaines de l'assurance Vie (Epargne, retraite et prévoyance). Aréas Vie est une entité du groupe Aréas Assurances regroupant également Aréas Dommages.

Aréas Assurances est membre de la ROAM (Réunion des organismes d'assurance mutuelle)

Information sur la société

Aréas Vie, dont le siège social est situé 49 rue de Miromesnil, 75008 PARIS, est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 353 408 644.

Aréas Vie a été constitué le 26 janvier 1981.

Les activités d'assurance Vie sont réglementées et agréées. De ce fait, Aréas Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Aréas Vie est également contrôlée par deux cabinets de commissariat aux comptes :

Société DELOITTE & ASSOCIES représentée par M. Dominique Laurent, sise à l'adresse suivante :

185, avenue Charles de Gaulle

92200 – NEUILLY SUR SEINE

Nommée le 21 juin 2017

Société GRANT THORNTON représentée par M.Cyril Brogniart , sise à l'adresse suivante :

29 rue du Pont

92200 – NEUILLY SUR SEINE

Nommée le 22 juin 2016

Aréas Vie ne porte pas d'employés. C'est Aréas Dommages, société ayant des liens très étroit avec Aréas Vie, qui fournit la totalité de ses moyens humains et administratifs.

Principaux actionnaires

Aréas Vie est un organisme à but non lucratif du fait de son statut d'assurance mutuelle. Il n'y a donc pas de capital ni d'actionnaire.

Présentation de l'activité

Aréas Vie exerce son activité exclusivement en France.

La société propose des produits d'assurance vie dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.

L'épargne regroupe des produits d'épargne avec des garanties libellées en euros et en unités de compte.

La retraite regroupe des produits de retraite collective avec des garanties libellées en euros et en unités de compte.

Ces produits comprennent :

- ⇒ Les Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP)
- ⇒ Les Plans d'Epargne Retraite Interentreprises (PERI)
- ⇒ Les contrats à Indemnités de Fin de Carrière (IFC)
- ⇒ Les contrats en points L-441

Récompenses

Par la qualité de ses contrats, Aréas Vie est souvent récompensé dans ses différents domaines d'intervention :

- ⇒ Retraite : en 2017, nos contrats retraite ont obtenu deux labels d'Excellence (contrat temporaire décès et PERP Multisupport) décerné par « les Dossiers de l'Épargne » et un oscar du meilleur contrat PERP Multisupport décerné par le magazine « Gestion de Fortune ».
- ⇒ Prévoyance : la prévoyance comporte des produits tels que la Garantie décès, le Capital obsèques et la garantie emprunteur. En 2017, nos contrats prévoyance ont reçu 2 oscars du meilleur contrat d'assurance vie décerné par le magazine « Gestion de Fortune », sur les contrats Temporaire Décès et Capital Obsèques.
- ⇒ Épargne : Notre contrat Multisupport 3 a obtenu l'oscar du meilleur contrat décerné par le magazine « Gestion de Fortune ».

Filiales et succursales

Aréas Vie détient 100 % de la SAS Aréas Immobilier, société proposant l'acquisition de biens immobiliers sélectionnés, et 99.99 % de la SCI Miromesnil 49-3, société proposant de la location de logements.

Evènements significatifs

- Assurance Vie – Épargne
 1. L'enveloppe de Résonance 9 (émetteur : Société Générale - code ISIN : FR0013196847, objectif de gain 5,5 % annuel) a été épuisée avant la fin de la commercialisation prévue.
 2. Lancement d'un produit structuré : Résonance Duo II. Adossé à l'indice SBF Top 80 EW Decrement 50 points (marché français), il affiche des garanties potentielles de 5 % par an en cas de rappel ou au terme des 8 ans. L'enveloppe de 7 millions d'euros est rapidement épuisée, si bien que 2 nouvelles extensions de 5 et 2 millions d'euros sont renégociées et, elles aussi, distribuées.
 3. Lancement de Résonance 10, nouveau produit structuré dont l'enveloppe initiale de 13 millions d'euros est liquidée, elle aussi avant le terme de l'opération initialement prévue en septembre 2017. Résonance 10 constitue une opportunité d'investissement avec un objectif de gain de 5 % (net de frais de gestion annuels) par année écoulée grâce à l'indice SBF® Top 80 EW Decrement 50 Points s'il clôture au moins à son niveau d'origine, à date anniversaire.
 4. L'évènement de la rentrée : Aréas Patrimoine intègre de façon pérenne le portefeuille des contrats Multisupport de retraite et d'épargne.
 5. Résonance 4 : rappel dès la première année pour ce produit structuré qui affiche 6 % de gain, en un an, pour les clients ayant choisi cette unité de compte entre le 1er octobre 2015 et le 26 janvier 2016.
 6. Résonance 7, rappel dès la 1ère année : 6 % de gain, en un an, pour les clients ayant choisi cette unité de compte entre le 1er février 2016 et jusqu'au 30 mai 2016.
 7. Rappel de Résonance 2 dès la première année : 12,80 % de gain en 2 ans pour les clients ayant choisi cette unité de compte.
 8. Résonance 8 : Rappel dès la 1ère année, 5,50 % dès la 1ère année, pour les clients ayant choisi cette unité de compte entre le 1er juin 2016 et le 27 septembre 2016.
 9. Arrivée à échéance d'Aréas Elite 2 Fiat.
 10. Arrivée à échéance d'Aréas Elite 2 Saint Gobain.
- Réassurance interne

Aréas Dommages réassurance Aréas Vie via un traité en quote-part de 15 % sur l'ensemble de ses produits en euros (hors RCR, RCA, PERP, PERI).

B.2 Résultat de souscription

Résultat de souscription par ligne d'activité

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Aréas Vie se décompose par ligne d'activité comme suit :

en milliers d'euros	2017		2016	
	CA	%	CA	%
Epargne	98 172	78,49%	89 351	78,38%
Prévoyance	7 372	5,89%	6 934	6,08%
Retraite	19 529	15,61%	17 711	15,54%
_L441	3 866		4 207	
_PERP	7 351		6 032	
_PERI	1 243		1 325	
_Autres	7 069		6 147	
TOTAL	125 073	100,00%	113 996	100,00%

L'objectif fixé début 2017 était d'atteindre les 120 millions d'euros de chiffres d'affaires. Cet objectif a été atteint et même dépassé de 5 millions d'euros, pour atteindre les 125,07 millions d'euros. Il a progressé de 9.72 % par rapport à 2016.

La prévoyance a connu une augmentation de 6.32 % sur l'année.

En retraite, si le chiffre d'affaires présente une hausse (+ 10,26 %), la situation est cependant contrastée avec :

- Une hausse de 18,4 % de la retraite individuelle (dont PERP + 27,10 % et Madelin - 4,6 %)
- Une baisse de 7.65 % de la retraite entreprise (y compris PERI)

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Le QRT S.05.01 est le QRT indiquant les primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (LOB).

Il est joint ci-dessous.

Il n'y a pas d'événement particulier notable en 2017.

Le chiffre d'affaires augmente de façon prépondérante sur l'activité épargne retraite pour les supports en unités de comptes (+26 %) contre respectivement 2,6 % et 0,1 % pour l'activité épargne retraite en euros et les autres activités d'assurance.

Les prestations et autres charges subissent des évolutions contrastées : hausse significative (+21 %) en épargne retraite sur les supports en unités de comptes (expliquée en partie par la croissance des provisions) et une baisse de 7 % sur la branche des produits de prévoyance suite à l'amélioration de la sinistralité de la branche des produits de prévoyance.

Les frais généraux augmentent de 18 % au global, suite à une prise en charge plus importante cette année des frais refacturés par Aréas Dommages.

Résultat de souscription par zone géographique

La totalité du chiffre d'affaires d'Aréas Vie est réalisée en France.

S.05.01.01.02

Life

		Line of Business for: life insurance obligations					Life reinsurance obligations		Total	
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance		Life-reinsurance
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Premiums written										
Gross	R1410		70062927,58	44426459,39	10583568,11					125072955,08
Reinsurers' share	R1420		9806331,29	0,00	1462850,62					11269181,91
Net	R1500		60256596,29	44426459,39	9120717,49					113803773,17
Premiums earned										
Gross	R1510									
Reinsurers' share	R1520									
Net	R1600									
Claims incurred										
Gross	R1610		49311726,05	12475817,58	7367853,76					69155397,39
Reinsurers' share	R1620		7104138,51	0,00	1093715,23					8197853,74
Net	R1700		42207587,54	12475817,58	6274138,54					60957543,65
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710									
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800									
Expenses incurred										
Gross	R1900		4530364,84	2636457,36	3652067,65					10818889,84
Administrative expenses										
Gross	R1910		1670847,33	590794,75	1158842,17					3420484,25
Reinsurers' share	R1920		223933,95	0,00	109231,58					333165,53
Net	R2000		1446913,38	590794,75	1049610,59					3087318,72
Investment management expenses										
Gross	R2010									
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100									
Claims management expenses										
Gross	R2110		816580,47	210105,75	308911,67					1335597,89
Reinsurers' share	R2120		117177,16	0,00	3451,44					120628,60
Net	R2200		699403,31	210105,75	305460,23					1214969,29
Acquisition expenses										
Gross	R2210		2752686,25	1835556,86	2610980,67					7199223,78
Reinsurers' share	R2220		368638,10	0,00	313983,84					682621,94
Net	R2300		2384048,15	1835556,86	2296996,83					6516601,84
Overhead expenses										
Gross	R2310									
Reinsurers' share	R2320									
Net	R2400									
Other expenses										
Gross	R2500									
Reinsurers' share	R2520									
Net	R2600									
Total expenses										
Gross	R2600									10818889,84
Reinsurers' share	R2620									
Net	R2700		34991674,53	10437404,58	0,00					45429079,11

B.3 Résultat des placements

Résultats des placements nets de frais

Le résultat des placements nets de frais est la somme des revenus de placements et des revenus de cession moins les charges afférentes à chaque poste.

En milliers d'euros	2017		2016	
Revenus des placements				
Obligations + décote/surcote	22 093	98%	25 477	93%
Actions	1	0%	1 899	7%
Fonds d'investissements	1 879	8%	639	2%
Cessions SICAV Trésorerie	-50	0%	9	0%
Immeubles de placement	853	4%	1 641	6%
Immeubles d'exploitation	0	0%	0	0%
Avances sur polices	269	1%	208	1%
Intérêts sur dépôts	25	0%	0	0%
Intérêts bancaires et divers	-2 528	-11%	-2 561	-9%
Total	-----	-----	-----	-----
Résultat de cession	22 542	100%	27 312	100%
Actions				
Obligations	0		0	
Fonds d'investissements	5 383		2 141	
Immobilier	527		0	
PDD	0		0	
Divers	-421		-1 435	
Total	0		0	
Affectation des frais généraux	-----		-----	
TOTAL	5 490		706	

En 2017, les revenus de placements ont baissé (-17 %) par rapport à l'année 2016, compensé par une augmentation de notre résultat de cession.

La baisse des revenus de placements s'explique par une baisse des revenus sur les obligations, actions et les immeubles de placements, finalement non compensé par les fonds d'investissements dont les revenus ont augmenté.

Le résultat de cession a fortement augmenté du fait de ventes plus importantes sur les obligations et les fonds d'investissements. Ces résultats ont contribué à maintenir un résultat de placements nets de frais pratiquement identique à celui 2016.

Placements en titrisation

Aréas Vie n'est pas concerné par ce type de placements

B.4 Résultat des autres activités

Aréas Vie n'exerce pas d'autre activité.

B.5 Autres informations

Aréas Vie n'a pas d'autres informations à communiquer.

C

SYSTEME DE GOUVERNANCE

C.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Définition de l'AMSB
Rôles et responsabilités du Conseil d'administration
Comités du Conseil d'administration
Rôles et responsabilités de la Direction Générale
Dirigeants effectifs
Fonctions clés

C.2 Compétence et Honorabilité

Evaluation de la compétence
Evaluation de l'honorabilité
Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeantes et occupant les fonctions clés
Liste des personnes titulaires des fonctions clés et des dirigeants effectifs

C.3 Système de Gestion du Risque y compris l'Evaluation Interne des Risques et de la solvabilité

Système de Gestion des Risques
Intervenants, rôles et responsabilités
Evaluation des risques
Stratégie et tolérance aux risques
Principe de la personne prudente dans les investissements

C.4 Système de Contrôle Interne

Description du dispositif de contrôle interne

C.5 Fonction Audit Interne

Fonction Audit Interne

C.6 Fonction Actuarielle

Fonction actuarielle

C.7 Sous-traitance

Politique de sous-traitance

C.8 Autres informations

C. SYSTEME DE GOUVERNANCE

C.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'objectif de mise en place du système de gouvernance est de garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité.

Conformément au principe de proportionnalité, ce système doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations.

Il doit comprendre a minima une structure organisationnelle transparente, une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif efficace de transmission des informations.

L'organisation du système de gouvernance repose principalement sur :

- l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*en anglais* « *Administrative, management or supervisory body* » ou *AMSB*) ;
- les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui assument d'autres fonctions clés au sein de l'organisation.

Définition de l'AMSB

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle (l'AMSB) assume la responsabilité finale du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la Directive Solvabilité 2.

Aréas Vie étant un organisme à structure moniste (Conseil d'administration et Direction Générale), la transposition de l'AMSB en droit français englobe le Conseil d'Administration et la Direction Générale, dans une responsabilité collective et partagée qui respecte la pratique et les spécificités actuelles et revient à identifier parmi l'ensemble des attributions de l'AMSB les responsabilités classiquement dévolues au Conseil d'Administration et les responsabilités qui relèvent de la Direction Générale.

Rôles et responsabilités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Aréas Vie est constitué de 12 Administrateurs.

Il détermine les orientations générales de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration se réunit 4 fois par an et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est responsable de la stratégie de gestion des risques d'Aréas Vie. A ce titre, il est notamment en charge :

- de la définition de l'appétence aux risques et de la validation du dispositif de gestion des risques (approbation des limites de tolérance globales aux risques) ;
- du suivi des mesures à prendre en cas de survenance des risques et de constatation d'une non-conformité du capital de solvabilité requis ;
- de l'approbation préalable de l'ensemble des politiques écrites.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, le Conseil d'administration revoit la conformité de l'évaluation réglementaire des risques (SCR / MCR) et procède également à l'examen, à l'approbation et au suivi de l'évaluation interne des risques et de solvabilité (ORSA).

Il est impliqué dans la réalisation du processus ORSA par la formulation de directives générales, le contrôle de la cohérence et de l'adéquation des hypothèses retenues et l'apport d'un regard critique sur les résultats. Il s'engage sur le plan d'entreprise et sur les résultats des stress tests, en validant le processus ORSA et le rapport interne ORSA.

Les orientations stratégiques prises par le Conseil d'administration tiennent compte des travaux menés pour l'ORSA, des hypothèses de construction du plan stratégique et de la surveillance continue des ratios de couverture, permettant ainsi d'évaluer et de maîtriser l'évolution du besoin en capital.

Le Conseil d'administration est par ailleurs responsable de la validation du reporting externe à destination de l'ACPR et du public. Ce reporting intègre plus particulièrement les éléments suivants :

- le rapport RSR (« Regular Supervisory Report ») et le rapport ORSA à destination du superviseur ;
- le SFCR (« Solvency & Financial Condition Report ») à destination du public.

D'autres rapports internes font également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration pour revue et validation. Il s'agit notamment du rapport de la fonction actuarielle, des éléments de reporting sur les expositions aux risques, du plan de conformité et du plan d'audit interne.

Les politiques écrites sont revues annuellement et les modifications significatives validées en Conseil d'administration au cours de l'exercice. Le Conseil d'administration d'Aréas Vie est constitué de 12 administrateurs.

Il détermine les orientations générales de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration se réunit 4 fois par an et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est responsable de la stratégie de gestion des risques d'Aréas Vie. A ce titre, il est notamment en charge :

- de la définition de l'appétence aux risques et de la validation du dispositif de gestion des risques (approbation des limites de tolérance globales aux risques) ;
- du suivi des mesures à prendre en cas de survenance des risques et de constatation d'une non-conformité du capital de solvabilité requis ;
- de l'approbation préalable de l'ensemble des politiques écrites.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, le Conseil d'administration revoit la conformité de l'évaluation réglementaire des risques (SCR / MCR) et procède également à l'examen, à l'approbation et au suivi de l'évaluation interne des risques et de solvabilité (ORSA).

Il est impliqué dans la réalisation du processus ORSA par la formulation de directives générales, le contrôle de la cohérence et de l'adéquation des hypothèses retenues et l'apport d'un regard critique sur les résultats. Il s'engage sur le plan d'entreprise et sur les résultats des stress tests, en validant le processus ORSA et le rapport interne ORSA.

Les orientations stratégiques prises par le Conseil d'administration tiennent compte des travaux menés pour l'ORSA, des hypothèses de construction du plan stratégique et de la surveillance continue des ratios de couverture, permettant ainsi d'évaluer et de maîtriser l'évolution du besoin en capital.

Le Conseil d'administration est par ailleurs responsable de la validation du reporting externe à destination de l'ACPR et du public. Ce reporting intègre plus particulièrement les éléments suivants :

- le rapport RSR (« Regular Supervisory Report ») et le rapport ORSA à destination du superviseur
- le SFCR (« Solvency & Financial Condition Report ») à destination du public.

D'autres rapports internes font également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration pour revue et validation. Il s'agit notamment du rapport de la fonction actuarielle, des éléments de reporting sur les expositions aux risques, du plan de conformité et du plan d'audit interne.

Les politiques écrites sont revues annuellement et les modifications significatives validées en conseil d'administration au cours de l'exercice.

Comités du conseil d'administration

Afin de garantir un système de gouvernance adéquat et de maintenir son efficacité au regard de l'évolution de ses rôles et responsabilités, le Conseil d'administration d'Aréas Vie a décidé de déléguer à des comités spécialisés l'instruction préalable de l'ensemble des sujets soumis à sa validation.

Ces comités sont répartis en :

- comité d'Audit et des comptes;
- comité Risques et Réassurance ;
- comité Financier ;
- comité de Rémunération et Nominations
- Comité stratégie ORSA.

Comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes est constitué des deux comités suivants :

- Comité d'audit ;
- Comité des comptes

Comité d'audit

Le Comité d'audit d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration ;
- Président du comité d'audit ;
- 3 Administrateurs ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce comité se réunit une fois par an, en présence des commissaires aux comptes et de la fonction clé audit interne. Il est chargé d'examiner les rapports d'audits réalisés dans l'exercice précédent, valider le suivi des actions mises en œuvre sur les audits passés et valider le plan d'audit de l'exercice à venir.

Comité des comptes

Le Comité des comptes d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration ;
- 4 Administrateurs ; dont le président du comité d'audit ;
- Directeur général ;
- Directrice générale adjointe.

Ce comité se réunit une fois par an, en présence des commissaires aux comptes et du Directeur comptable et fiscal. Il éclaire l'AMSB dans le cadre de la validation de l'arrêté des comptes.

Comité Risques et Réassurance

Le Comité risques et réassurance d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration
- 4 Administrateurs
- Directeur général
- Directrice générale adjointe

Ce comité se réunit une fois par an, en présence du représentant de la fonction clé gestion des risques. Il est chargé de valider les politiques de risques et de réassurance et d'aborder les thématiques des risques majeurs de la société.

Comité Financier

Le Comité financier d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration
- 3 Administrateurs
- Directeur général
- Directrice générale adjointe

Ce comité se réunit au moins 4 fois par an et est chargé de valider et de contrôler la gestion des placements de la société.

Comité de Rémunération et Nominations

Le Comité de rémunération et nominations d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration
- 4 Administrateurs

Ce comité se réunit une fois par an. Il est chargé de déterminer les objectifs et les éléments de rémunération du Directeur Général.

Dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, ce Comité est également chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions-clés et la sélection des futurs administrateurs. Il est également chargé de l'examen du respect de la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise.

Le Comité de rémunération et nominations reporte tous les ans au chiffre d'affaires des informations sur la mise en œuvre de cette politique et sur les évaluations réalisées.

Comité Stratégie ORSA

Le Comité stratégie ORSA d'Aréas Vie est à ce jour composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'administration
- 4 Administrateurs
- Directeur général
- Directrice générale adjointe

Ce comité se réunit une fois par an, en présence du représentant de la fonction clé Gestion des Risques. Il a pour objectif la présentation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité permettant de valider la stratégie de l'entreprise.

Rôles et responsabilités de la direction générale

La Direction Générale est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques validées par le Conseil d'administration.

A ce titre, elle doit s'assurer de la mise à disposition des moyens nécessaires et suffisants pour garantir un dispositif efficace de gestion des risques et de contrôle interne et maintenir un profil de risque d'Aréas Vie en ligne avec la stratégie et l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du reporting prudentiel, la Direction Générale est en outre responsable de la validation des états réglementaires (états quantitatifs de reporting - « QRTs »), annexés aux rapports narratifs (RSR et SFCR).

Les responsables de fonctions clés agissent sous la responsabilité de la Direction Générale, à laquelle ils sont rattachés hiérarchiquement.

Des comités se tiennent sur des différents sujets clés déterminés :

- Comité de direction générale ;
- Comité financier ;
- Comité activités vie & immobilier ;
- Comité de suivi du plan d'actions ;
- Comité de liaison juridique et conformité ;
- Comités réseau régionaux ;
- Comité analyse agents ;
- Comité contrôle des Intermédiaires ;
- Comité souscription ;
- Comité opérationnel du contrôle interne et conformité.

Dirigeants effectifs

Le Directeur général et la Directrice générale adjointe sont les dirigeants effectifs d'Aréas Vie : leurs pouvoirs leur ont été attribués par le Conseil d'administration d'Aréas Vie.

Fonctions clés

Conformément à la Directive Solvabilité 2, Aréas Vie a identifié les quatre fonctions clés suivantes au sein de son organisation : fonction gestion des risques, fonction actuarielle, fonction conformité et fonction audit interne.

Chaque fonction clé est dotée d'un responsable au sein de l'organisme, qui dispose d'attributions particulières.

Ces fonctions sont dotées de caractéristiques d'indépendance et de responsabilité :

- libres et indépendantes (non cumul avec des fonctions opérationnelles) ;
- disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel à leur initiative ;
- ayant un accès non restreint à l'information ;
- ayant un lien direct avec l'AMSB ;
- ayant, pour l'audit interne, la possibilité d'alerter l'ACPR.

Les responsables de fonctions clés agissent sous la responsabilité de la Direction Générale.

Un accès régulier des responsables de fonctions clés aux Comité d'Audit, Comité des Risques et Comité Opérationnel du Contrôle Interne et Conformité est par ailleurs prévu pour assurer une remontée de l'information et la formulation de recommandations en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le Conseil doit également avoir accès direct aux fonctions clés et à leurs responsables. Il ne s'agit pas de soustraire ces fonctions à la relation hiérarchique avec la Direction Générale, mais simplement de permettre au Conseil d'avoir directement accès à l'information nécessaire pour lui permettre d'exercer pleinement ses responsabilités.

L'accès des responsables des fonctions clés au Conseil est prévu à un rythme régulier.

Les responsables de fonctions clés répondent par ailleurs à des critères de compétences et d'honorabilité, au même titre que les dirigeants effectifs et les membres de l'AMSB.

Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est incarnée par le responsable de la Direction des Risques et de la Réassurance. La fonction est en charge de la surveillance du profil de risque général du groupe et élabore un reporting détaillé sur l'exposition au risque, en particulier concernant les risques identifiés comme potentiellement importants.

Elle s'assure ainsi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques au sein du groupe et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations stratégiques et l'appétence aux risques définis par l'AMSB.

Dans son rôle de pilotage, la fonction de gestion des risques est responsable de l'animation de l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques. Elle coordonne également la mise en œuvre opérationnelle du processus ORSA.

La fonction gestion des risques est responsable d'identifier, d'évaluer et d'assurer la gestion permanente des risques. Elle vise à instaurer une culture du risque à tous les échelons du Groupe.

Elle est en charge de :

- organiser la gestion des risques en liaison avec les directions opérationnelles et la Direction Générale ;
- consolider, analyser et piloter les risques, notamment via l'ORSA ;
- identifier/cartographier les risques ;
- définir les outils de suivi et de pilotage des risques ;
- vérifier la correcte mise en œuvre de la politique de risques définie par le Conseil d'administration.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le responsable de la Direction Technique Vie et actuariat.

Au-delà de sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques sur un axe quantitatif, son rôle consiste plus particulièrement à coordonner et superviser le calcul des provisions techniques :

- revue de la cohérence de calcul des provisions techniques et proposition de corrections si nécessaire ;
- explication, entre deux dates de calcul, de tout événement important sur le montant des provisions techniques dû au changement de données, méthodologies ou hypothèses.

La fonction actuarielle rend un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques, en appréciant notamment la cohérence, la fiabilité et la suffisance des données utilisées dans le calcul de provisions au regard des normes de qualité des données en vigueur au sein du groupe.

La fonction donne également son avis sur la politique globale de souscription et l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

L'opinion issue de cette revue critique est formalisée dans le cadre d'un rapport annuel de la fonction actuarielle à l'AMSB.

Le responsable de la fonction actuarielle présente annuellement les méthodes et calculs de provisionnement de l'année et commentera le niveau des provisions ainsi calculées lors du sous-comité des comptes.

Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité vise à limiter le risque de non-conformité par le respect des dispositions législatives, réglementaires ou administratives et à évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique.

L'objectif principal de la fonction vérification de la conformité est l'application effective de la politique de conformité, consistant principalement à :

- identifier, évaluer, contrôler et assurer un reporting des risques de non-conformité, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels ;
- participer de manière active à la remontée et à la gestion des incidents liés à la conformité, en collaboration avec les directions opérationnelles et le service gestion des risques ;
- assurer une veille réglementaire pour assister et conseiller l'AMSB et établir des normes claires (codes, procédures, etc.) dans un but de prévention des risques ;
- sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques liés aux thématiques de conformité et notamment : la protection des données personnelles, la protection de la clientèle et la fraude interne.

Le responsable de la fonction vérification de la conformité, appuyé par le Comité de Liaison Juridique et Conformité, est amené à exposer à un rythme bimestriel aux dirigeants effectifs les principales évolutions de la réglementation et les conséquences de leur mise en œuvre pour l'entreprise. Il présentera également le suivi des éventuelles recommandations de l'ACPR.

Fonction audit interne

La fonction audit interne évalue périodiquement l'existence et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, de management des risques et de gouvernance. Elle émet des recommandations sur les améliorations à apporter pour renforcer leur efficacité et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

Ses principales missions consistent à :

- élaborer le plan pluriannuel d'audit, structuré suivant les risques prioritaires et couvrant :
 - l'ensemble des activités clés ;
 - l'intégralité du dispositif de gouvernance.
- diffuser les conclusions de l'audit à l'ensemble des organes d'administration ou de gestion.

Le responsable de l'audit interne inscrit son intervention dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel - permettant de couvrir les activités majeures de la Société. Ce processus de planification ainsi que toute modification significative sont soumis pour avis et acceptation à la Direction Générale et pour approbation au Comité d'Audit.

L'élaboration du plan d'audit prend en compte la cartographie des processus, l'évaluation des risques, les demandes émanant de la direction générale et du comité d'audit ainsi que des éventuelles recommandations formulées par l'ACPR et les Commissaires aux comptes.

Le responsable de la fonction audit interne communique annuellement, lors du comité d'audit, sur les missions d'audit exercées durant l'exercice précédent, les résultats et recommandations formulées et le plan d'actions à engager.

L'audit interne a par ailleurs un devoir d'alerte auprès du superviseur : le cas échéant, il informe l'ACPR des résultats d'un audit lorsque les constats révèlent une situation susceptible de mettre en péril l'entreprise. Cette information est réalisée après avoir obtenu l'accord du comité d'audit.

C.2 Compétences et honorabilité

Aréas Vie s'engage à satisfaire aux exigences de « compétence et honorabilité ».

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité s'applique aux :

- administrateurs (Conseil d'administration) ;
- dirigeants effectifs (principe des quatre yeux) ;
- responsables des fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2 (fonction actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité et audit interne).

Une personne est compétente et honorable si elle satisfait en permanence aux exigences suivantes :

- ses qualifications professionnelles, connaissances et expérience sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- elle est de bonne réputation et intègre (honorabilité). Aréas Vie suppose qu'un individu est honorable si aucune preuve évidente ne suggère l'inverse. Certaines sanctions pénales, civiles ou disciplinaires sont incompatibles avec les exigences d'honorabilité. De telles sanctions peuvent être liées à la vie privée ou à l'activité professionnelle.

Evaluation de la compétence

Aréas Vie évalue la compétence collective des membres du Conseil d'administration selon les critères définis ci-dessus ainsi que par un questionnaire d'auto-évaluation.

Cette compétence collective est appréciée sur les thèmes suivants :

- connaissance du marché de l'assurance ;
- connaissance des marchés financiers ;
- stratégie d'entreprise et modèle économique (dans le cadre de l'ORSA) ;
- système de gouvernance ;
- analyse financière et actuarielle ;
- exigences législatives et réglementaires applicables aux activités d'Aréas Vie.

Le Contrôle Interne tient à jour un document d'évaluation des compétences collectives des membres du Conseil d'administration.

Lors de chaque modification de la composition du Conseil, Aréas Vie s'assure que la compétence collective de cet organe demeure au niveau adéquat par thème listé par la Directive.

Aréas Vie met en place des séances de formation aux points le nécessitant en fonction de l'analyse des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation auprès des membres du Conseil d'administration sur les besoins identifiés.

Aréas Vie évalue également la compétence individuelle des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés selon la nature du poste, la formation, les connaissances, les qualifications et l'expérience des personnes concernées.

Evaluation de l'honorabilité

Aréas Vie retient des critères spécifiques pour l'évaluation de l'honorabilité qui sont listés dans le questionnaire d'autoévaluation et basé sur le formulaire de l'ACPR à servir en cas de nomination ou de renouvellement de dirigeants d'organismes d'assurances tels que définis par l'article L. 612-23-1-II du Code monétaire et financier.

Lors de l'envoi des questionnaires d'auto-évaluation aux membres des Conseils d'administration d'Aréas Vie, un extrait de leur casier judiciaire leur a également été demandé.

Processus d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeantes et occupant les fonctions clés

Afin que ces exigences de compétence et d'honorabilité soient satisfaites en tout temps, Aréas Vie les évalue :

- lors de l'évaluation initiale, c'est-à-dire lors du recrutement, de la nomination, ou pour des personnes déjà en poste ;
- lors de l'évaluation continue, qui a lieu annuellement.

Certains événements sont susceptibles de déclencher des réévaluations de compétence et d'honorabilité entre les évaluations annuelles (condamnation, nouveau diplôme, etc.).

L'ensemble de ces dispositions est décrit dans la politique écrite correspondante d'Aréas Vie.

C.3 Système de gestion du risque y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Systeme de gestion des risques

Aréas Vie a mis en place un système de gestion des risques qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuels et agrégés, auxquels la société est ou pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le dispositif de gestion des risques créé par Aréas Vie vise à maîtriser les risques et à contrôler les activités réalisées tout en optimisant les processus.

Aréas Vie a également formalisé sa politique de gestion des risques en :

- décrivant les dispositifs existants au sein de la société en termes de pilotage et maîtrise des risques ;
- précisant le rôle des organes de gouvernance et le processus de prise de décision au niveau de l'organisme ;
- présentant les méthodes retenues d'identification et d'évaluation des risques ;
- définissant des règles de gestion globale des risques (appétence au risque...) et plus spécifiquement par catégorie de risques.

Ce document est rédigé par le service de gestion des risques et est validé par le Conseil d'administration et la Direction Générale. Cette politique est réexaminée au moins une fois par an.

La Direction des risques a pour principales missions de concevoir et coordonner le système de gestion des risques et de mettre en œuvre les composantes du dispositif ORSA.

Intervenants, rôles et responsabilités

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant sur les thématiques répertoriées dans la cartographie des risques.

Le dispositif global de maîtrise des risques est soumis à l'approbation de la Direction Générale et repose sur un système de délégation à des comités spécialisés pour les différentes familles de risques.

Niveaux de gestion des risques

Le Directeur général veille au renforcement permanent d'une culture de maîtrise du risque au sein d'Aréas Vie. Pour cela, Aréas Vie fonctionne sous le principe de la délégation de l'autorité (assigner l'autorité au niveau approprié de

l'organisation où le risque est pris). Une supervision indépendante de ses activités est effectuée afin de contrôler et d'optimiser ce dispositif et de corriger toute faiblesse identifiée.

Opérationnellement, la gestion des risques est mise en place à trois niveaux différents :

- Au niveau des entités opérationnelles :

Elles mettent en œuvre la politique de gestion des risques d'Aréas Vie et ont pour mission de s'assurer que les processus et les contrôles appropriés sont en place et correctement utilisés.

La culture du risque doit être partagée à tous les échelons de l'organisation ; les managers locaux sont donc les premiers dépositaires de la gestion des risques d'Aréas Vie.

- Au niveau du département de gestion des risques :

La Direction des risques s'assure du respect des standards de gestion de chacun des risques au sein de toute l'organisation au travers du dispositif de gestion des risques et de politiques plus spécifiques. Il coordonne la mise en place des initiatives liées aux risques, favorise la prise de conscience des managers vis-à-vis des problématiques de risque et fournit des informations de suivi des risques au management et au Comité de Direction. Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans la définition de l'appétence aux risques et des seuils de tolérance aux risques d'Aréas Vie.

- Au niveau de l'audit interne :

Il valide la structure du dispositif de gouvernance des risques ainsi que sa déclinaison opérationnelle au travers des règles et des processus définis.

Fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques, telle que décrite à l'article 44 de la directive cadre ainsi qu'à l'article 269 des actes délégués, fait partie des structures dites de « pilotage », qui apportent une garantie sur la gouvernance des risques au sein de l'organisme. Elle fournit une vision transversale et synthétique des risques majeurs auxquels est exposé l'organisme et veille à ce que le niveau de risque pris soit cohérent avec les orientations et les objectifs définis par le Conseil d'administration.

Elle assume, à ce titre, les aspects suivants de la politique de gestion des risques :

- relation avec les directions opérationnelles, les « preneurs de risques » ;
- coordination / réalisation de la cartographie des risques pour l'ensemble des risques ;
- suivi de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques ;
- information des dirigeants effectifs ;
- organisation de la continuité des activités concernées par des risques dont la criticité remettrait en cause le fonctionnement de la société.

Comité des risques

Aréas Vie a mis en place un Comité des risques qui a vocation à identifier, suivre et contrôler les différents risques auxquels la société est exposée. Ce comité se décline en deux sous-comités qui traitent respectivement des risques financiers/Vie et des risques opérationnels.

ORSA

L'évaluation prospective des risques est formalisée à travers le processus.

Ce processus constitue un outil d'analyse décisionnel et stratégique permettant de comprendre et d'évaluer de manière continue et prospective les risques inhérents à l'activité d'Aréas Vie, sa capacité à les couvrir et à absorber d'éventuelles fluctuations.

Évaluations conduites dans le cadre de l’ORSA

Cette évaluation porte sur les éléments suivants :

- le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance aux risques et de la stratégie commerciale de l’entreprise ;
- le respect permanent des exigences de capital ;
- la mesure de l’écart entre le profil de risque de l’entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le modèle standard de calcul du capital de solvabilité requis.

Fréquence du processus ORSA

Le processus ORSA d’Aréas Vie est un processus annuel. Cependant, au cas où le profil de risque d’Aréas Vie serait modifié de manière notable, un processus ORSA ponctuel peut être engagé.

Les événements susceptibles de déclencher un processus ORSA ponctuel peuvent par exemple être liés à :

- l’acquisition ou le développement d’un nouveau portefeuille dont le profil de risques différerait des portefeuilles déjà existants, de manière matérielle ;
- un changement de structure de réassurance ;
- une modification significative du plan d’entreprise ;
- un changement notable de contexte réglementaire, fiscal, économique ou démographique ;
- une réallocation du portefeuille d’actifs.

Organisation, rôles et responsabilités

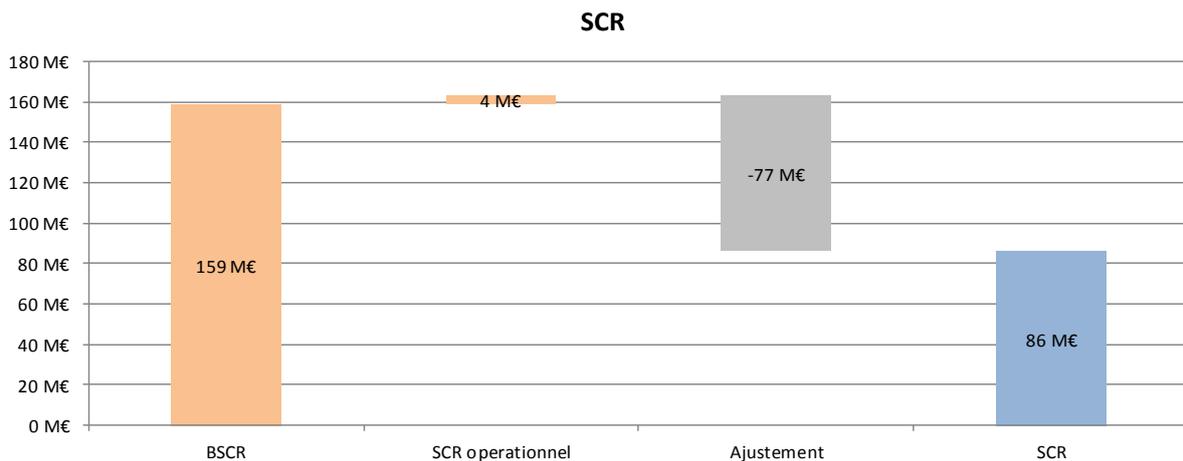
Le rapport ORSA est rédigé par la direction des risques et réassurance et est présenté à la Direction Générale pour examen et commentaires. Après approbation, le rapport ORSA est présenté au Conseil d’administration pour validation.

Le Conseil d’administration veille à ce que le plan d’entreprise soit cohérent avec l’appétence aux risques qu’il a défini.

Evaluations des risques

La cartographie des risques opérationnelles est mise à jour de manière continue par la Direction des risques en coordination avec la fonction Conformité et le département de Contrôle Interne.

Les risques pris en compte dans la Formule Standard pour Aréas Vie en 2017 sont les suivants :



Actuellement, le principal module contributeur est le risque de marché.

Le profil de risque d’Aréas Vie est classique par rapport au marché français. Bien que les dépendances entre les différents risques soient imparfaitement prises en compte par des corrélations linéaires, la société n’a pas de raison de penser que les coefficients retenus par la Formule Standard (choisis pour corriger au mieux un biais éventuel) ne soient pas adaptés.

Un certain nombre de risques non pris en compte dans la Formule Standard ont été identifiés :

- le risque souverain : Aréas Vie ne détient que très peu d'obligations souveraines dans son portefeuille d'actifs et le risque souverain n'est donc pas jugé comme étant matériel.
- le risque stratégique : ce risque est piloté via le système de gouvernance mis en place au sein de l'entreprise ainsi que les process de décision et le suivi technique de la rentabilité.
- le risque de liquidité : des projections de flux entrants et sortants sont effectuées sur un pas de temps mensuel afin de contenir ce risque.

Stratégie et tolérance aux risques

L'appétence au risque d'Aréas a été définie par le Conseil d'administration au niveau du Groupe.

L'appétence définie est que le ratio de solvabilité d'Aréas (au niveau du Groupe) ne doit pas descendre à un ratio de couverture inférieur à 115 %, avec un degré de certitude de 90 % (période de retour 10 ans).

Cette appétence est redéfinie a minima de manière annuelle par le Conseil d'administration.

Des travaux sont en cours de déploiement afin de traduire cette appétence aux risques en limites opérationnelles (allocation d'actifs, limites de souscription, etc.).

Principe de la « personne prudente » dans les investissements

Le principe de la personne prudente est appliqué de manière transversale au sein du Groupe et est piloté par le Comité financier qui est composé d'experts en gestion financière et se réunit mensuellement pour analyser la performance, le risque ainsi que la bonne gestion des actifs d'Aréas Vie, et pour statuer sur les consignes à donner aux gestionnaires d'actifs.

En effet, la gestion des actifs obligataires, qui représente plus de 70 % des actifs, est confiée à des gérants extérieurs, acteurs majeurs de la profession, qui fournissent des reporting périodiques.

De plus Aréas Vie, dans le cadre de sa politique de placement, investit dans des instruments présentant des risques identifiés, mesurés, suivis et contrôlés.

Le tout est encadré par une politique de mandats de gestion visant à minimiser les risques par l'établissement de règles de prudence, conformes aux recommandations de l'ACPR.

Par ailleurs, chaque mois les investissements réalisés dans le cadre des mandats de gestion sont analysés et le respect des limites imposées est contrôlé.

C.4 Système de contrôle interne

Aréas Vie, conformément à ses engagements, a défini le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du contrôle interne et a précisé les missions et responsabilités des acteurs du contrôle interne au sein de l'entreprise.

Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne en place chez Aréas Vie a pour but de répondre à trois objectifs :

- respecter la réglementation externe et les procédures et politiques internes ;
- sécuriser l'efficacité des activités opérationnelles ;
- sécuriser l'intégrité et la fiabilité des informations comptables, financières et non-financières afin notamment de garantir la conformité de la valorisation des actifs et des passifs.

Le dispositif de contrôle interne d'Aréas Vie s'impose à tous les collaborateurs de la société sans restriction, ainsi qu'à tous les partenaires (sous-traitants) agissant au nom ou pour le compte d'Aréas Vie. Par conséquent, il couvre toutes les activités et processus de la société.

Compte tenu des principes de libre organisation des fonctions et de proportionnalité, décrits dans le cadre de Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est réparti entre :

- une fonction de coordination du contrôle permanent confiée au contrôle permanent central, constitué des départements Contrôle Interne, Conformité et Gestion des Risques,
- des relais opérationnels confiés aux directions métiers ou à des référents spécifiques pour la réalisation du contrôle permanent métiers.

Le dispositif de contrôle d'Aréas Vie repose sur une organisation pyramidale structurée en trois lignes de défense :

- contrôle de 1^{er} niveau, ou contrôle permanent local, intégré aux processus gérés par les métiers ;
- contrôle permanent de 2^{ème} niveau, complémentaire au dispositif de premier niveau, assuré en central par le service Contrôle interne, la direction Conformité et la direction Gestion des risques ; la Conformité étant en charge de l'animation du dispositif de contrôle interne sur la filière risques de non-conformité et risques juridiques, la Gestion des Risques sur les risques assurantiels et le Contrôle interne, sur les risques opérationnels.
- contrôle de 3^{ème} niveau : contrôle périodique, indépendant du dispositif de contrôle interne, réalisé par l'auditeur interne.

Ligne de défense	Niveau de contrôle	Libellé	Acteurs en charge du contrôle	Objectifs associés
Contrôle permanent local	1.1	Contrôle d'exécution / autocontrôle	Directions métiers (Opérationnels)	Réalisation de points de contrôles opérationnels par les collaborateurs lors de l'exécution de leur activité.
	1.2	Contrôle de supervision	Directions métiers (Management)	Supervision a priori des contrôles par le management.
	1.3	Contrôle permanent métier	Responsables / pilotes de processus	Réalisation de contrôles a posteriori sur les processus
Contrôle permanent central	2	Contrôle permanent central	Contrôle Interne, Conformité, Gestion des Risques	Surveillance permanente du dispositif (contrôles clés) et tests d'efficacité (revue de conception et test de fonctionnement).
Contrôle périodique	3	Audit	Missions ponctuelles réalisées par la Direction de l'Audit	Revue de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne.

Si le contrôle permanent central d'Aréas Vie est responsable du pilotage et de la mise en application du dispositif de contrôle interne au sein de l'entreprise, il ne saurait assurer seul le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entreprise. Il s'appuie sur l'autorité de la Direction Générale pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

L'action du Contrôle Interne et de la Conformité est directement supervisée par les dirigeants effectifs.

Le Contrôle Interne reporte de manière régulière aux instances de gouvernance d'Aréas Vie.

Processus et contrôles existants

Suivi des actions clés couvrant les risques opérationnels

Le processus de Contrôle Interne chez Aréas Vie s'appuie essentiellement sur les outils suivants :

- la cartographie des processus, dont le but est d'apporter une compréhension globale du fonctionnement d'Aréas et de montrer de quelle manière l'entreprise s'organise depuis l'identification de son marché jusqu'à son client final. La cartographie des processus présente les macro-processus et détaille les principaux processus les composant ainsi que les procédures de contrôle associées.
- la cartographie des risques opérationnels, qui permet de mesurer et classer les risques auxquels les processus d'Aréas sont exposés, en fonction de leurs fréquences et sévérité. La cartographie des risques opérationnels est maintenue à jour par le Contrôle Interne et enrichie de manière collaborative par l'ensemble des acteurs du dispositif de contrôle interne lors de l'identification de nouveaux risques.
- le plan de contrôle interne, validé par la Direction Générale.

Le Contrôle Interne assure le suivi de la réalisation effective des contrôles et la validation du résultat des contrôles.

Suivi des incidents

Les départements Contrôle Interne et Conformité tiennent à jour une base d'incidents des risques opérationnels et informatiques.

Ils recensent les incidents et interviennent en support des métiers dans l'analyse des incidents et dans l'identification des actions à mettre en œuvre pour améliorer le dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les actions sont mises en œuvre par le suivi des plans d'actions.

Par l'analyse des incidents, les départements Contrôle Interne et Conformité s'assurent de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le font évoluer lorsque nécessaire.

Suivi des actions clés couvrant les risques de non-conformité

Le suivi de l'évolution de l'environnement juridique applicable aux secteurs d'activités de la société est assuré selon différents moyens.

Tout d'abord, la Conformité veille au respect de la réglementation relative aux activités d'assurance, avec le soutien du Comité de Liaison Juridique et Conformité, et s'assure que les implications découlant des changements de l'environnement juridique sont identifiées. Ce Comité est chargé de coordonner les travaux juridiques réalisés au niveau des différentes directions et d'examiner les questions d'ordre réglementaire. Il est composé de juristes et de représentants opérationnels et se réunit en moyenne deux fois par trimestre.

En outre, de nombreux responsables de la société sont représentés au sein des principaux groupes de travail de la profession (FFA, ROAM, etc.) qui se concertent sur des thèmes d'actualité tels que le Contrôle Interne, la gestion Actif/Passif, Solvabilité 2 (ORSA, QIS, Gouvernance, Omnibus II, etc.), la convention IRCA, etc. La participation active à ces commissions permet aux différents participants, de différentes directions du Groupe, d'être informés des évolutions réglementaires.

Par ailleurs, les différentes Directions (Financière, Comptable et Fiscale ainsi qu'Indemnisation) effectuent une veille réglementaire et transmettent l'information aux équipes concernées.

Les modifications de l'environnement juridique sont analysées, intégrées et diffusées auprès des directions concernées.

Les évolutions ayant un impact significatif sur les activités de la société peuvent, donner lieu à la création de groupes de travail transversaux.

C.5 Fonction d'audit interne

L'audit interne est rattaché à la Direction Générale. Il lui permet de s'assurer que les contrôles mis en place au sein de la société sont effectués de façon cohérente et efficace partout où les opérations nécessaires à la bonne marche de l'entreprise s'accomplissent et où les risques sont gérés, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'entreprise.

L'audit interne consiste donc en un examen discontinu des différentes activités de l'entreprise, en vue d'aider la Direction à améliorer la rentabilité et l'efficacité de la gestion.

Cet examen comporte des contrôles et des recommandations sur les résultats obtenus. Ces recommandations proposent des lignes d'actions correctives pour améliorer les résultats ou l'utilisation des moyens. Chaque recommandation est accompagnée de son niveau de sensibilité de l'action à engager et son calendrier de mise en œuvre à respecter.

Les missions d'audit doivent être assurées par des personnes indépendantes de la hiérarchie, non responsables de l'organisation et de la gestion des systèmes qu'elles contrôlent.

L'auditeur interne peut s'appuyer sur des cabinets de conseil externes en fonction de la nature de la mission et des compétences requises. Mais les recommandations et le plan d'actions correctif seront toujours sous la responsabilité de l'auditeur interne.

Le responsable de l'audit interne inscrit son intervention dans le cadre d'un plan d'audit annuel. Ce processus de planification ainsi que toute modification significative sont soumis pour avis et acceptation à la Direction Générale et pour approbation au Comité d'audit, émanation du Conseil d'administration.

L'élaboration du plan annuel d'audit prend en compte la cartographie des processus, l'évaluation des risques, les demandes émanant de la Direction Générale et du Comité d'audit ainsi que des éventuelles recommandations formulées par l'ACPR et les Commissaires aux comptes. Le responsable de la fonction audit interne communique annuellement, lors du Comité d'audit, sur les missions d'audit exercées durant l'exercice précédent, les résultats et recommandations formulées et le plan d'actions à engager.

L'audit Interne a par ailleurs un devoir d'alerte auprès du superviseur : le cas échéant, il informe l'ACPR des résultats d'un audit lorsque les constats révèlent une situation susceptible de mettre en péril la pérennité de l'entreprise. Cette information est réalisée après avoir obtenu l'accord du Comité d'Audit.

C.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive précise les prérogatives de la fonction actuarielle :

- Coordonner le calcul des provisions techniques
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- Superviser le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu au chapitre VI, sections 4 et 5, et pour ce qui concerne l'évaluation visée à l'article 45

Ces prérogatives se voient assorties de critères de compétence et de probité.

La fonction actuarielle évalue la cohérence de la politique de souscription avec l'appétence aux risques de l'entreprise. Elle émet notamment un avis sur :

- l'impact potentiel sur la rentabilité future des facteurs externes, tel que l'inflation, le risque juridique, l'évolution du volume d'affaires et l'évolution des marchés et de l'environnement ;
- l'adéquation des dispositifs de réassurance et leur efficacité dans l'atténuation de la volatilité des fonds propres ;
- en épargne et retraite : la cohérence des options et garanties financières proposées avec les conditions de marché ;
- en prévoyance : le niveau de primes nécessaire pour couvrir les sinistres et frais à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents.

La fonction actuarielle propose également au Conseil d'administration / à la Direction Générale les éléments d'analyses lui permettant de piloter la politique de souscription.

Principales méthodes et procédures de provisionnement

Afin de garantir la conformité aux principes généraux du cadre réglementaire Solvabilité 2, Aréas Vie formalise :

- les principes méthodologiques portant sur l'évaluation des provisions techniques Solvabilité 2 ;
- les exigences relatives à la qualité des données, aux hypothèses, et aux contrôles requis dans le processus de production des provisions techniques.

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme des Best Estimate (BE ou meilleure estimation) et de la marge de risque.

Le BE est calculé comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations et des frais de gestion, diminués des primes perçues.

La marge de risque correspond au montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan économique corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur (Article 76 de la Directive Solvabilité 2).

Le BE est calculé en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation.

Les calculs des provisions techniques en normes françaises et S2 sont portés par la Direction Technique Vie et Financière. Le département gestion des risques et réassurance peut également être consulté pour avis sur les modélisations.

Les étapes du processus de provisionnement sont les suivantes :

- calcul des provisions techniques en normes françaises et Solvabilité 2 (BE + marge de risque) par la Direction Technique Vie et Financière
- revue et appréciation des calculs

Les principes de valorisation des provisions techniques Solvabilité 2 conduisent Aréas Vie à :

- classer ses contrats en lignes d'activité réglementaires (LoB : Line of Business)
- segmenter son portefeuille de manière à réaliser l'évaluation sur des groupes de risque homogène (découpage par produit et par garantie)
- évaluer ses best estimate :
 - ↳ définition des frontières du contrat et évaluation des primes futures
 - ↳ estimation des flux de sinistres (bruts et nets de recours)
 - ↳ estimation des frais liés au contrat
 - ↳ actualisation des flux selon la courbe des taux EIOPA
- évaluer la marge pour risque

Aréas Vie a développé un outil de projection de son activité (outil ALM). Cet outil permet de calculer les provisions techniques selon la méthode Best Estimate et d'estimer la capacité d'absorption des pertes par les participations futures (SCR net) dans chaque scénario de choc (marché et souscription).

La politique de gestion actif passif propose une description du fonctionnement de cet outil.

Suivi du risque de provisionnement et contrôles

A l'issue de l'inventaire au 31 décembre, des contrôles sont effectués sur le processus de provisionnement.

Ces contrôles ont pour objet :

- En épargne :
 - ↳ le recalcul des provisions suivant un système de panel de contrats et un éventail quasi exhaustif des actes de gestion usuels et des novations de l'année (rachats, arbitrage, sécurisation des plus-values, frais de gestion, prélèvements sociaux, participation aux bénéfices, ...).
 - ↳ la récurrence globale des provisions par les chiffres émis comptablement.
- En retraite :
 - ↳ le recalcul des provisions suivant un système de panel de contrats et un éventail quasi exhaustif des actes de gestion usuels et des novations de l'année (rachats, arbitrage, frais de gestion, participation aux bénéfices, liquidation en rente, ...).
 - ↳ la récurrence globale des provisions (rentes et constitution) par les chiffres émis comptablement.
- En prévoyance : la vérification du calcul des provisions incapacité invalidité.

Dans le cadre de la validation du provisionnement, la Direction Technique Vie et Financière effectue des *backtesting* : il s'agit d'une comparaison des valeurs des décaissements projetés sur un horizon donné avec les valeurs réellement observées sur la période retenue (validation des comptes prévisionnels).

Les processus de calculs trimestriels sont en cours de mise en place.

Il appartient à la fonction actuarielle de :

- valider les méthodologies, les modèles sous-jacents et les hypothèses retenues pour le calcul des provisions techniques ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informer le Conseil d'Administration / Direction Générale de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Qualité des données

Les données utilisées dans le processus de souscription et de provisionnement respectent les principes de qualité des données définis dans la politique de qualité des données.

Des contrôles sont mis en place sur les données utilisées pour les calculs des primes, sinistres et provisions.

C.7 Sous-traitance

Politique de sous traitance

Toute entreprise d'assurance ou de réassurance, qui sous-traite ou se propose de sous-traiter des activités d'assurance ou de réassurance ou des fonctions à un prestataire de services, doit répondre à un certain nombre d'obligation établi par la Directive Solvabilité 2, tenir compte de l'impact de la sous-traitance sur son activité et mettre en place des dispositifs de reporting et de suivi.

Les activités ou fonctions critiques ou importantes sous traitées sont définie par le caractère essentiel et nécessaire de cette activité ou fonction pour la fourniture des services d'Aréas Vie, tels que la gestion financière, le système informatique, la tarification et la gestion de sinistres par les intermédiaires, l'assistance régulière sur l'audit interne, etc.

Aréas Vie applique les procédures d'évaluation en matière de compétence et d'honorabilité aux personnes employées par le prestataire ou sous-prestataire de services pour exercer une fonction clé sous-traitée.

Par ailleurs, Aréas Vie définit les processus de sélection des sous-traitants à mener préalablement à la conclusion d'un accord de sous-traitance, afin de répondre à un niveau de prudence en matière de vérification préalable du prestataire.

Le prestataire de services s'engage à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences réglementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par Aréas Vie, et à coopérer avec l'autorité de contrôle en ce qui concerne les activités ou fonctions sous-traitées.

Aréas Vie en tient compte dans ses plans de continuité et planifie, si nécessaire, la manière dont la sous-traitance pourra être déléguée à un nouveau prestataire de service en cas de défaillance du prestataire.

Aréas Vie demeure entièrement responsable de l'ensemble des fonctions externalisées. La société inclut, par conséquent, dans son système de gouvernance, un processus de suivi et de revue de la qualité du service fourni. Aréas Vie s'assure régulièrement du respect des accords de sous-traitance.

Sous-traitance distribution et gestion de produits d'assurance

Aréas Vie distribue ses produits d'assurance essentiellement par le canal d'intermédiaires d'assurance indépendants, agents généraux d'assurance et courtiers d'assurance, non-salariés d'Aréas Vie.

Ces intermédiaires exercent pour leur propre compte une activité de présentation d'opérations d'assurance, réglementée par le Code des assurances. En complément, Aréas Vie peut être amenée à déléguer à certains de ces intermédiaires des activités opérationnelles de souscription de contrats d'assurance, de gestion de sinistres et/ou d'encaissement des cotisations réglées par les sociétaires.

Cette sous-traitance est systématiquement matérialisée par un contrat conclu entre Aréas Vie et les intermédiaires concernés. Cet accord est destiné à garantir la bonne exécution des missions, à superviser l'activité déléguée, à déterminer les pouvoirs confiés ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

L'exercice de ces délégations par les intermédiaires fait l'objet d'une analyse régulière par Aréas Vie via ses services de contrôle, qui rapportent à un comité dédié.

Les intermédiaires auxquels sont sous-traitées des tâches opérationnelles font l'objet d'une sélection de nature à s'assurer qu'ils satisfont, d'une part aux exigences réglementaires d'accès et d'exercice de l'activité, et d'autre part aux impératifs de gestion édictés par Aréas Vie.

Cette délégation permet à Aréas Vie de faire participer ses intermédiaires à la qualité du service rendu aux sociétaires, ces derniers bénéficiant ainsi d'une proximité et d'une réactivité proportionnée aux produits d'assurance et aux sinistres concernés.

En cas de nécessité (cessation d'activité, incapacité de l'intermédiaire à gérer, dysfonctionnement dans la gestion des tâches sous-traitées) et sous réserve le cas échéant du respect des préavis contractuels, l'activité sous-traitée peut être reprise par Aréas Vie et être gérée en direct, sans que cela ne nuise à la prestation fournie aux sociétaires.

Ces tâches opérationnelles de souscription, de gestion et/ou d'encaissement sous-traitées aux intermédiaires d'assurance ne constituent pas des fonctions ou activités importantes ou critiques.

C.8 Autres informations

Aréas Vie n'a pas d'autres informations à communiquer.

D

PROFIL DE RISQUE

D.1 Risque de souscription

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

D.2 Risque de marché

Définition, exposition et gestion des risques de marché

D.3 Risque de crédit

Définition, exposition et gestion des risques de crédit

D.4 Risque de liquidité

Définition, exposition et gestion des risques de liquidité

D.5 Risque opérationnel

Définition, exposition et gestion des risques opérationnels

D.6 Autres risques importants

D.7 Autres informations

D. PROFIL DE RISQUE

D.1 Risque de souscription

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque de souscription d'Aréas Vie est évalué au travers le module de risque de la Formule Standard « Risque de souscription Vie ».

Il est constitué des modules suivants.

- Risque catastrophe : risque d'augmentation ponctuelle de la mortalité
- Risque de frais : risque lié à la variation des frais de gestion des contrats d'assurance ou de réassurance
- Risque de longévité : risque de diminution permanente de la mortalité
- Risque de morbidité : risque d'accroissement de la sinistralité sur le périmètre des dommages corporels
- Risque de mortalité : risque d'accroissement permanent de la mortalité
- Risque de rachat : risque résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrats
- Risque de révision : risque de révision du niveau des rentes du fait d'un changement réglementaire ou de l'état de santé des assurés

Exposition au risque

La Formule Standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte des risques de souscription, au regard du profil de risque « classique » d'Aréas Vie.

Le besoin en capital associé au risque de souscription d'Aréas Vie à fin 2017 est de 21 millions d'euros.

Le risque de souscription d'Aréas Vie est essentiellement porté par le risque de rachat (15 millions d'euros) et de longévité (9 millions d'euros).

L'effet de diversification des risques de souscription est de -9 millions d'euros.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de la politique de souscription ou de la composition du portefeuille de passifs.

Concentration

Le portefeuille d'Aréas Vie est réparti de manière homogène sur le territoire français, tant en termes de types de produits, que de nombre de contrats. Par conséquent, il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière. Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Sur le périmètre Prévoyance, les risques de souscriptions sont atténués par trois traités de réassurance en XS.

Sur le périmètre Epargne / Retraite, un traité en quote-part porté par Aréas Dommages permet une mutualisation des risques avec la filiale historique d'Aréas Assurances.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scénarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d'évaluer l'impact d'événements d'ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée :

- Augmentation de la longévité
- Augmentation des rachats
- Augmentation des frais

Au 31 décembre 2017, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l'entreprise.

D.2 Risque de marché

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque de marché d'Aréas Vie est évalué au travers des modules de risque de la Formule Standard :

- Risque actions : risque de baisse de la valeur des actions sur les marchés financiers ;
- Risque de change : risque de hausse ou de baisse du taux de change des devises ;
- Risque de concentration : risque de concentration des engagements du fait de d'un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un émetteur de valeurs mobilières.
- Risque de spread : risque d'écart des taux de crédit au taux sans risque ;
- Risque de taux : risque de baisse ou de hausse des taux d'intérêts ;
- Risque immobilier : risque de baisse de la valeur des biens immobiliers ;

Exposition au risque

La Formule Standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte des risques de marché, au regard du profil de risque « classique » d'Aréas Vie.

Le risque de marché d'Aréas Vie représente un besoin en capital global de 117 millions d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

- Risque actions : 49,0 millions d'euros ;
- Risque de change : 0 millions d'euros. L'ensemble du risque de changes compris dans les OPCVM est couvert par des dérivés dédiés.
- Risque de concentration : 5 millions d'euros ;
- Risque de spread : 44 millions d'euros ;
- Risque de taux : 24 millions d'euros ;
- Risque immobilier : 21 millions d'euros ;

L'effet de diversification des risques est de -26 millions d'euros.

Les risques pour lesquels les besoins en capitaux connaissent une variation significative par rapport au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- Actions : hausse de 8,0 à 49,0 millions d’euros. Cette hausse s’explique par l’augmentation du volume du portefeuille actions en 2017 mais également du fait d’une refonte de la classification des lignes d’actifs ;
Spread : diminution de 58,7 millions d’euros à 44 millions d’euros due notamment à une maîtrise plus fine des notations des obligations.

Concentration

Aréas Vie transmet des limites de concentration par émetteur aux sociétés de gestion, par conséquent le portefeuille d’actifs financiers est bien diversifié et il n’y a pas de zone de concentration de risques particulière. Le plan stratégique d’Aréas Vie n’anticipe pas de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Aréas Vie gère son portefeuille d’actifs financiers dans le respect du principe de la « personne prudente ».

Pour l’ensemble de son portefeuille d’actifs, Aréas Assurances n’investit que dans des actifs et instruments présentant des risques que la société peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate et prendre en compte de manière appropriée dans l’évaluation du besoin global de solvabilité.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scénarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d’évaluer l’impact d’événements d’ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée :

- Baisse du niveau des taux d’intérêt sans risques ;
- Perte de la valeur de marché des actions ;
- Chute de l’immobilier ;
- Augmentation des spreads de crédit.

Au 31 décembre 2017, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l’entreprise

D.3 Risque de crédit

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque de défaut de contrepartie d'Aréas Vie est évalué au travers du module de risque de défaut de la Formule Standard, qui est composé des sous-modules de risques suivants :

- Risque de défaut de type 1 : il s'agit des risques associés aux créances de réassurance et liquidités financières, pour lesquels les contreparties sont identifiables ;
- Risque de défaut de type 2 : il s'agit des risques analysés au global pour les « autres créances », avec une charge spécifique pour les créances sur intermédiaires dues depuis plus de 3 mois.

Exposition au risque

La Formule Standard apparaît adaptée à la bonne prise en compte du risque de défaut au regard du profil de risque « classique » d'Aréas Vie.

Le risque de défaut de contrepartie d'Aréas Vie représente un besoin en capital global de 1,1 millions d'euros. Ce risque représente principalement les avances sur police.

Les besoins en capitaux associés aux sous-modules de risques de défaut ne connaissent pas de variation significative par rapport à l'exercice précédent.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de l'exposition au défaut de contreparties.

Concentration

Aréas Vie diversifie ses contreparties afin d'éviter un risque de concentration. Il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Le risque de contrepartie lié aux avances sur police est limité et ne fait pas l'objet de mesures d'atténuation du risque particulières.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

Aréas Vie évalue la sensibilité de sa solvabilité au travers de scénarii de stress calibrés selon une période de retour décennale. Cette période de retour permet d'évaluer l'impact d'événements d'ampleur relativement importante et pouvant se matérialiser de manière plausible.

Aréas Vie privilégie la réalisation de scénarii de stress combinés impactant plusieurs facteurs de risques de manière simultanée.

Au 31 décembre 2017, aucun scénario de stress ne remet en cause la solvabilité de l'entreprise.

D.4 Risque de liquidité

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque de liquidité est le risque de réalisation de moins-values latentes qui surviendrait en cas d'insuffisance d'actifs liquides pour régler des montants de sinistres.

Exposition au risque

Aréas Vie met en place une procédure de projection des flux entrants et sortants sur un pas de temps mensuel, permettant de gérer le risque de liquidité. Le besoin en capital associé au risque de liquidité est donc considéré comme nul.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative de la politique de souscription ou de la composition du portefeuille de passifs.

Concentration

En matière de liquidité, le risque de concentration est sans objet.

Atténuation du risque

Alors que pour Aréas Dommages, l'analyse des entrées et sorties de liquidité est effectuée à horizon un an, pour Aréas Vie, la Direction Comptable maintient une réserve de trésorerie suffisante pour faire face à un mois de rachat. Le surplus est placé dans les mandats de gestion. En cas d'insuffisance de liquidité, des cessions sont réalisés conformément à la procédure d'urgence en cours de rédaction à cette date.

Sensibilité du risque

Le risque de liquidité est maîtrisé par une procédure de détection d'asymétrie entre les entrées et les sorties mais la sensibilité au risque de liquidité n'est pas quantifiée.

D.5 Risque opérationnel

Définition, exposition et gestion des risques de souscription

Périmètre du risque

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures et systèmes internes, des membres du personnel ou à des événements extérieurs.

La cartographie suivante, établie en 2015, définit les principaux risques opérationnels auxquels Aréas Vie peut être exposé :

- **Humain** : risques résultant de l'intervention humaine dans les activités
 - Risque de personne clé
 - Risque de détournement à l'encaissement
 - Risque lié au passage des ordres financiers
 - Risque de conformité à la CNIL
 - Risque de fraude
 - Risque de blanchiment
 - Risque sur le recrutement, etc.

- **Commercial** : risques résultant de défauts dans les réseaux ou les forces de vente
 - Risque de défaut de conseil
 - Risque de contrepartie sur le courtage
 - Risque sur les règles de commissionnement
 - Risque de production insuffisante au regard de la taille des équipes
 - Risque sur le réseau

- **Organisation** : risques résultant de défauts dans l'organisation de l'entreprise et de ses procédures
 - Risque de reporting sur le courtage
 - Risque sur les comptes d'intermédiaires

- **Systemes d'information** :
 - Risque lié au logiciel comptable
 - Risque lié au plan de continuité informatique
 - Risque sur l'habilitation
 - Risque de sécurité des données
 - Risque de maîtrise des applications : Geremi
 - Risque de pérennité des applications, etc.

- **Logistique hors systemes d'information** : risques résultant de défauts dans un processus support hors SI et RH
 - Risque sur la sécurité physique du SI et Infrastructure
 - Risque sur le matériel informatique
 - Risque de transport de l'équipe de direction
 - Risque sur les locaux
 - Risque dans la délégation de la gestion immobilière
 - Risque sur la gestion des moyens généraux
 - Risque dans l'exploitation du restaurant

- **Relation avec les tiers** : risques résultant de défaillance de qualité dans les relations avec les tiers
 - Risque de sécurité du réseau
 - Risque d'intrusion dans le SI
 - Risque sur la couverture RC des dirigeants
 - Risque lié au recours à des prestataires de gestion
 - Risque lié aux réseaux de réparateurs
 - Risque sur la gestion des tempêtes et des catastrophes naturelles
 - Risque de conformité sur la confidentialité des données
 - Risque lié aux partenaires délégués
 - Risque de contractualisation insuffisante avec les délégataires.

Exposition au risque

Le risque de opérationnel d'Aréas Vie est évalué à partir de la Formule Standard et représente un besoin en capital de 4 millions d'euros.

Le risque opérationnel ne connaît pas de variation significative par rapport à l'exercice précédent.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe pas d'évolution significative qui impacterait la composition du risque opérationnel d'Aréas Vie.

Concentration

Il n'y a pas de zone de concentration de risques particulière.

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Atténuation du risque

Un dispositif de contrôle interne est mis en place afin de limiter les risques opérationnels. Il se traduit par l'élaboration de tableaux de bord et d'indicateurs de pilotage, avec notamment :

- un reporting sur le niveau d'exposition aux risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'actions sur les déficiences de contrôle interne identifiées ; et
- l'élaboration du plan de contrôle permanent (synthèse des points de contrôle clefs et mise en place de plans de tests sur la conception et l'efficacité des contrôles).

Le plan stratégique d'Aréas Vie n'anticipe de modification significative sur ce périmètre.

Sensibilité du risque

La sensibilité du ratio de solvabilité d'Aréas Vie au risque opérationnel n'est pas mesurée.

D.6 Autres risques importants

Aréas Vie n'est pas concerné par d'autres risques importants.

D.7 Autres informations

Aucune autre information n'est nécessaire sur les profils de risque.



E

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

E.1 Actifs

Méthodes de valorisation
Ajustement SOLVABILITE 2 sur les actifs
Les placements financiers

E.2 Provisions techniques

Courbe des taux sans risque
Périmètre de modélisation
Description de l’outil ALM et résultat
Calcul de la marge de risque

E.3 Autres passifs

Méthodes de valorisation
Ajustement SOLVABILITE 2 sur les autres passifs
Impôts différés

E.4 Méthodes alternatives de valorisation

E.5 Autres informations

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel défini dans la directive Solvabilité 2 est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs.

Les textes de référence utilisés par Aréas Vie pour décrire les principes de valorisation des actifs et autres passifs dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont les suivants :

- la directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) et la directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- le Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2) ;
- la documentation EIOPA, à savoir les guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes ;
- les normes IFRS ;
- les normes françaises.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier. Certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité.

Le bilan prudentiel Aréas Vie a été établi à partir d'une transposition du bilan en normes comptables françaises actuelles et de l'application de méthodes de valorisation des actifs pour les actifs conformes avec le référentiel Solvabilité 2.

		Solvency II value	Statutory accounts value	Reclassification adjustments
		C0010	C0020	EC0021
Assets				
Goodwill	R0010			
Deferred acquisition costs	R0020			
Intangible assets	R0030		342843,56	
Deferred tax assets	R0040			
Pension benefit surplus	R0050			
Property, plant & equipment held for own use	R0060	1698291,66		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	993537149,78	901664366,91	
Property (other than for own use)	R0080	75398883,87	59240071,39	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	91000,00	91000,00	
Equities	R0100	8220753,73	11617156,57	
Equities - listed	R0110			
Equities - unlisted	R0120	8220753,73	11617156,57	
Bonds	R0130	775486247,61	709847855,45	
Government Bonds	R0140	50054573,51	14821900,00	
Corporate Bonds	R0150	684813008,54	695025955,45	
Structured notes	R0160	40618665,56		
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	134340264,57	120868283,50	
Derivatives	R0190			
Deposits other than cash equivalents	R0200			
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	289420313,41	289420313,41	
Loans and mortgages	R0230	10523949,35	10523949,35	
Loans on policies	R0240	10523949,35	10523949,35	
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00		
Other loans and mortgages	R0260	0,00	0,00	
Reinsurance recoverables from:	R0270	88043947,58	97968672,46	
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00		
Non-life excluding health	R0290	0,00		
Health similar to non-life	R0300	0,00		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	88043947,58	97968672,46	
Health similar to life	R0320	0,00	0,00	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	88043947,58	97968672,46	
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00	0,00	
Deposits to cedants	R0350	0,00	0,00	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	3560389,04	3560389,04	
Reinsurance receivables	R0370	141683,68	141683,68	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	8754986,63	8754986,63	
Own shares (held directly)	R0390	0,00	0,00	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00	0,00	
Cash and cash equivalents	R0410	56649827,86	56649827,86	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	7428,35	80778,70	
Total assets	R0500	1452337967,34	1369107811,60	
Liabilities				
Technical provisions – non-life	R0510			
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520			
Technical provisions calculated as a whole	R0530			
Best Estimate	R0540			
Risk margin	R0550			
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560			
Technical provisions calculated as a whole	R0570			
Best Estimate	R0580			
Risk margin	R0590			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	850041692,77	886725611,09	
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00		
Best Estimate	R0630	0,00		
Risk margin	R0640	0,00		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	850041692,77	886725611,09	
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00		
Best Estimate	R0670	833857938,58		
Risk margin	R0680	16183754,20		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	270154799,64	289415430,74	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00		
Best Estimate	R0710	266007175,35		
Risk margin	R0720	4147624,29		
Other technical provisions	R0730			
Contingent liabilities	R0740			
Provisions other than technical provisions	R0750	1430000,00	1430000,00	
Pension benefit obligations	R0760			
Deposits from reinsurers	R0770	95547699,98	96357067,48	
Deferred tax liabilities	R0780	48196516,22		
Derivatives	R0790			
Debts owed to credit institutions	R0800	11720454,38	11720454,38	
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	11720454,38		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802	0,00		
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803	0,00		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00		
Debts owed to non-credit institutions	ER0811	0,00		
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	ER0812	0,00		
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0813	0,00		
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	ER0814	0,00		
Other financial liabilities (debt securities issued)	ER0815	0,00		
Insurance & intermediaries payables	R0820	300017,82	300017,82	
Reinsurance payables	R0830	595470,41	595470,41	
Payables (trade, not insurance)	R0840	5010055,54	5010055,54	
Subordinated liabilities	R0850	11524490,17	11524490,17	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	11524490,17	11524490,17	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	615290,62	615290,62	
Total liabilities	R0900	1295136487,55	1303693888,25	
Excess of assets over liabilities	R1000	157201479,80	65413923,35	

E.1 Actifs

Méthodes de valorisation

Les méthodes de valorisation utilisées pour les actifs sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Thème	Principes applicables Bilan statutaire	Principes applicables Bilan prudentiel	Application Aréas Dommages Bilan prudentiel
Actifs Corporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Juste valeur selon les principes IAS 36 et IAS39	Valeur Bilan statutaire
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Immobilier	Comptabilisation au coût d'acquisition + PDD	Juste valeur selon les principes IAS40	Utilisation de la valeur de réalisation (issue d'expertises quinquennales)
Participation	Comptabilisation au coût d'acquisition	Juste valeur en adéquation avec les principes S2	Valeur Bilan statutaire
Placements	Comptabilisation au coût d'acquisition + PDD +/- surcote décote	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur de marché
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire

Les éléments intangibles (actifs incorporels et frais d'acquisition reportés) sont considérés comme nuls dans le bilan Solvabilité 2.

Les placements financiers ont été revalorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes ont été classés dans le même agrégat que les actifs auxquels ils étaient associés.

Les placements immobiliers sont inscrits à la valeur de réalisation résultant des expertises quinquennales actualisées.

Par mesure de simplification, les autres actifs ont été repris en valeur comptable.

Ajustement Solvabilité 2 sur les actifs

Le passage à la juste valeur augmente le volume de l'actif du bilan prudentiel de 74 381 milliers d'euros en comparaison avec le bilan statutaire en normes française.

Les ajustements Solvabilité 2 sur les actifs, se décomposent comme suit :

	Bilan simplifié – Actifs en K€		
	Bilan prudentiel	Bilan statutaire	Variation
Actifs incorporels et frais d'acquisition reportés	0	343	- 343
Immobilisations corporelles pour usage propre	289 420	289 420	0
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	981 348	891 359	89 988
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	26 742	19 551	7 191
Provisions techniques cédées	88 044	97 969	-9 925
Autres actifs	66 784	79 314	-12 530
Total Actifs	1 452 338	1 377 957	74 381

Un écart de 9,9 millions d’euros apparaît entre les provisions techniques cédées dans le bilan prudentiel et le bilan statutaire. Cet écart s’explique par l’effet de la courbe des taux sur les flux futurs réassurés.

Le poste « Autres actifs » est principalement composé des comptes courants (10,7 millions d’euros), des avances sur polices (7.6 millions d’euros) ainsi que du poste créances (primes à émettre, débiteur divers) du bilan statutaire.

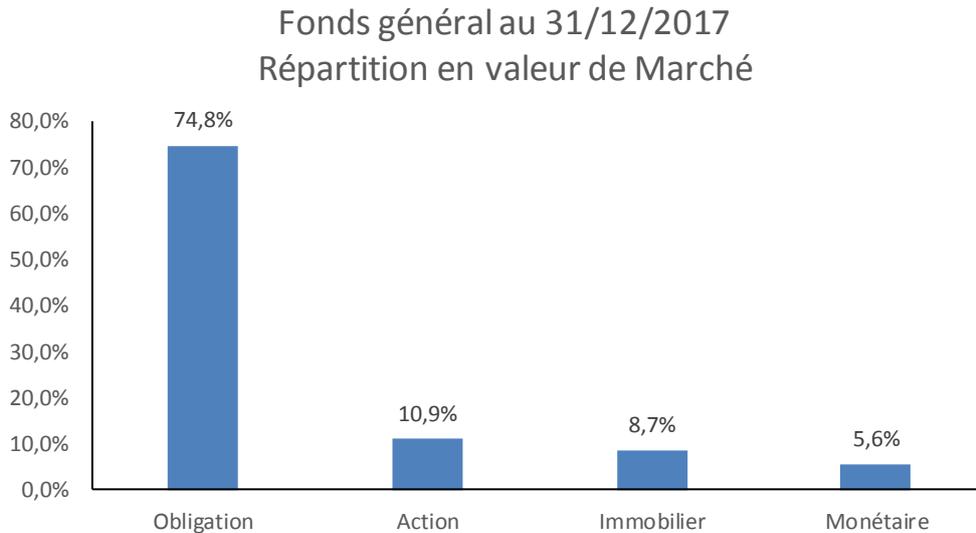
Les placements financiers

Les placements financiers (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés) s’élèvent à 981 420 milliers d’euros et représentent le poste plus important du total actif du bilan prudentiel.

Ces placements se composent :

- d’obligations, principalement d’entreprises pour un montant de 758 876 milliers d’euros,
- d’actions cotées, (exclusivement en OPCVM) pour un montant de 110 944 milliers d’euros,
- d’immobilier pour un montant de 87 842 milliers d’euros,
- de fonds d’investissement monétaire de court terme pour un montant 56 649 milliers d’euros.

La répartition en classe d’actifs pour le fond général est la suivante :



E.2 Provisions techniques

Courbe des taux dans risque

La courbe des taux sans risque retenue pour l'exercice 2017 est la courbe fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2017 avec prise en compte du *Volatility Adjustment*.

Périmètre de modélisation

Les provisions techniques d'Aréas Vie, au bilan statutaire se composent des éléments suivants :

- Provisions Techniques d'assurance Vie : 857 540 milliers d'euros ;
- Provision pour Participations aux Excédents (PPE) : 22 434 milliers d'euros

	Insure with profit participation		Individual and unit-linked insurance		Other life insurance		Accepted reinsurance		Health insurance (life business)		Health reinsurance (reinsurance accepted)								
	CO00	CO30	CO39	CO40	CO50	CO70	CO80	CO90	CO10	CO11	CO12	CO13	CO14	CO15	CO16	CO17	CO18	CO19	CO20
Technical provisions calculated as a whole																			
Total recoverables from reinsurers (SV and FV) net after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to P calculated as a whole																			
Technical provisions calculated as a sum of G and R																			
Best estimate																			
Gross Best Estimate																			
Net recoverables from reinsurers (SV and FV) net after the adjustment for expected losses due to counterparty default																			
Recoverable from reinsurers (once SV and FV net after the adjustment for expected losses)																			
Recoverables from SV after adjustment for expected losses																			
Recoverables from FV before adjustment for expected losses																			
Net recoverables from reinsurers (SV and FV) net after the adjustment for expected losses due to counterparty default																			
Best estimate minus recoverables from reinsurers (SV and FV) net																			
Risk margin																			
Amount of the technical and technical provisions																			
Technical Provisions calculated as a whole																			
Best estimate																			
Risk margin																			
Technical provisions - total																			
Technical provisions minus recoverable from reinsurers (SV and FV) net - total																			
Best estimate of value with a reserve option																			
Gross R for Cash flow																			
Cash flow flows																			
Future guaranteed and discretionary benefits																			
Future guaranteed benefits																			
Future discretionary benefits																			
Future expense on other cash flows																			
Cash flow flows																			
Future premiums																			
Other cash flows																			
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations																			
Surrender value																			
Best estimate subject to transaction of the interest rate																			
Technical provisions without transaction interest rate																			
Best estimate subject to volatility adjustment																			
Technical provisions without volatility adjustment and without other transitional measures																			
Best estimate subject to volatility adjustment																			
Technical provisions without volatility adjustment and without the others																			

Le bilan d'Aréas Vie est composé de passifs de natures différentes. On distingue les passifs d'épargne, de retraite et de prévoyance. Parmi les passifs de retraite, on distingue les phases de constitution et les phases de service.

Pour plus de précisions, le tableau ci-dessous présente les natures de passifs d'assurance modélisés par cantons (en milliers d'euros).

Canton	Type Passif	Code ALM	Constitution / Service	PM au 31/12/2017
Fond Général	Epargne	A 39		188 961
		BEM		-
		CE-PE		177 778 329
		IFC		721 864
		MAESTRO		2 721 895
		MS_EU		336 256 177
		MS_UC		248 939 632
	Prévoyance	GOB*		2 161 208
		TD*	Service	2 636 042
	Retraite	ARELIA_EU	Constitution	71 954 935
		ARELIA_RVI	Service	17 208 369
		ARELIA_UC	Constitution	25 078 062
		RCE	Constitution	20 162 843
		RCE_RVI	Service	4 837 669
		RE*	Service	331 838
RS2		Constitution	340 383	
RS2_RVI		Service	2 265 041	
RVI	Service	406 709		
PERI	Retraite	PERI_EU	Constitution	11 448 674
		PERI_RVI	Service	2 287 328
		PERI_UC	Constitution	1 929 577
PERP	Retraite	PERP_EU	Constitution	27 581 858
		PERP_RVI	Service	2 248 176
		PERP_UC	Constitution	12 889 503
RCA	Retraite	RCA	PMT	31 982 953
RCR	Retraite	RCR	PMT	118 227 353

Les passifs retraite « RCA » et « RCR » sont des régimes en points relevant de l'article L441. Ces deux cantons sont modélisés à l'aide de la PTS et comptabilisés au bilan à l'aide de la PMT.

Description de l'outil ALM et résultat

Aréas Vie a développé un outil de projection de son activité (« Outil ALM »), qui permet une modélisation de l'ensemble des actifs et passifs selon 3 approches : comptable (comptes de bilan et de résultat), technique (politique de revalorisation...) et financière (allocation d'actifs, évolution des marchés...).

Dans le cadre du pilier 1 de Solvabilité 2, cet outil est utilisé pour calculer les provisions techniques selon la méthode « *Best Estimate* » et pour estimer la capacité d'absorption des pertes par les participations futures (SCR net) dans chaque scénario de choc (marché et souscription).

Ainsi les flux de passifs sont actualisés par la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2017, avec prise en compte du *Volatility Adjustment*.

Les flux de passif correspondent aux flux de décès, arrrages, rachats, coût administratifs, coût de prestations, frais de gestion, rétro-commission (UC), commissions agent et prélèvements sociaux.

En scénario central, l’actualisation des flux de prestations par la courbe des taux sans risque centrale conduit à *un Best Estimate* des passifs de : 850 millions d’euros (y compris marge de risque).

L’actualisation des flux de passifs en Unité de Compte (UC) conduit à un *Best Estimate* UC de 270, 1 milliers d’euros.

Provisions techniques - Aréas Vie				
LOB	Provisions comptables	BE Brut	BE Cédés	Marge de risque
Health Insurance				
Life insurance with profit participation	857 540	833 858	95 548	16 184
Index-linked and unit-linked insurance	289 415	266 007	0	4 148
Other life-insurance				
Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations				
Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations				
Health reinsurance				
Life reinsurance				
TOTAL	1 146 955	1 099 865	95 548	20 331

Calcul de la marge de risque

La marge pour risque constitue la rémunération associée aux capitaux immobilisés pour garantir les engagements pris envers les assurés (provisions). Ces capitaux sont comme une marge de prudence pour couvrir les provisions techniques. Elle est calculée dans une logique de transfert des portefeuilles.

La marge pour risque est calculée globalement à partir du coût d’immobilisation des fonds propres éligibles nécessaires pour atteindre le SCR relatif aux engagements d’assurance :

$$CoCM = CoC \times \sum \frac{SCR_t}{(1 + r_{t+1})^{t+1}}$$

Où

- CoCm désigne la marge pour risque
- R désigne le taux d’intérêt de maturité t.
- SCR(t) désigne le SCR pour l’année t.
- CoC est le taux de coût du capital, fixé à 6%.

Le SCR à prendre en considération doit minimiser le SCR de marché. On ne retient que les SCR de souscription, de contrepartie et le risque opérationnel. Les capacités d’absorption par les impôts différés sont ignorées.

Dans notre modèle, nous recourons à une simplification de calcul : nous supposons que les SCR futurs sont proportionnels aux *Best Estimate* futurs.

Ainsi, on a :

$$SCR_t = SCR_0 \times \frac{BE_Net_t}{BE_Net_0}$$

Finalement, on obtient : Marge de risque = 160,2 millions d’euros

E.3 Autres passifs

Méthode de valorisation

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation dans les normes comptables françaises et dans Solvabilité 2 pour les principaux éléments du passif autres que les provisions techniques.

Thème	Principes applicables Bilan statutaire	Principes applicables Bilan prudentiel	Application Aréas Dommages Bilan prudentiel
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Calcul avec un taux unique sur la différence de valorisation entre la valeur fiscale et la valeur du bilan prudentiel
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	Juste valeur selon les principes IAS39	Valeur Bilan statutaire
Dettes subordonnées	Comptabilisation du nominal	Juste valeur hors effet du risque de crédit propre	Valeur Bilan statutaire

Ajustement Solvabilité 2 sur les autres passifs

Le passage à la juste valeur augmente le volume du passif du bilan prudentiel de 37 923 milliers d'euros en comparaison avec le bilan statutaire en normes françaises.

La variation est principalement liée à une augmentation des fonds propres économique.

Les ajustements Solvabilité 2 sur les autres passifs, se décomposent comme suit :

	Bilan simplifié – Autres passifs en K€		
	Bilan prudentiel	Bilan statutaire	Variation
Impôts différés passifs	48 197	0	48 197
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	17 626	27 090	-9 464
Autres éléments du passif	107 072	107 882	-809
Total Autres Passifs	172 895	134 972	37 923

Impôts différés

Aréas Vie ne comptabilise pas les impôts différés dans le bilan statutaire, conformément à la réglementation en vigueur.

En revanche, pour le traitement des impôts différés dans le bilan prudentiel, Aréas Vie a retenu les principes comptables prescrits par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Les sources d'Impôts Différés proviennent des différences temporaires entre la valeur comptable du bilan prudentiel et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

La méthodologie de calcul des impôts différés retenue par Aréas est la suivante :

- comptabilisation de l'impôt différé actif lié au déficit reportable ;
- comptabilisation de l'ensemble des différences entre le bilan en normes sociales et le bilan prudentiel au taux d'imposition de 34,43 %.

L'agrégation de ces 2 points entraîne une situation d'impôts différés passif nets au passif du bilan prudentiel au 31 décembre 2017.

Il n'existe pas de périmètre d'intégration fiscale au niveau du Groupe.

E.4 Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été utilisée par Aréas Vie.

E.5 Autres informations

Aréas Vie n'est pas concerné par d'autres informations à communiquer.

S.22.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

S.22.01.01.01

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	1120196492,41	1120196492,41	0,00	1120196492,41	0,00	1123195676,13	2999183,72	1123195676,13	0,00	2999183,72
Basic own funds	R0020	163172509,93	163172509,93	0,00	163172509,93	0,00	161836837,61	-1335672,32	161836837,61	0,00	-1335672,32
Excess of assets over liabilities	R0030	157201479,80	157201479,80	0,00	157201479,80	0,00	155246851,96	-1954627,84	155246851,96	0,00	-1954627,84
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	5553460,39	5553460,39	0,00	5553460,39	0,00	4934504,52	-618955,87	4934504,52	0,00	-618955,87
Eligible own funds to meet SCR	R0050	163172509,93	163172509,93	0,00	163172509,93	0,00	161836837,61	-1335672,32	161836837,61	0,00	-1335672,32
Tier 1	R0060	163172509,93	163172509,93	0,00	163172509,93	0,00	161836837,61	-1335672,32	161836837,61	0,00	-1335672,32
Tier 2	R0070		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0080		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
SCR	R0090	86465525,95	86465525,95	0,00	86465525,95	0,00	88131814,37	1666288,42	88131814,37	0,00	1666288,42
Eligible own funds to meet MCR	R0100	163172509,93	163172509,93	0,00	163172509,93	0,00	161836837,61	-1335672,32	161836837,61	0,00	-1335672,32
Minimum Capital Requirement	R0110	25279753,45	25279753,45	0,00	25279753,45	0,00	24256073,67	-1023679,78	24256073,67	0,00	-1023679,78

F

GESTION DES FONDS PROPRES

F.1 Fonds propres

F.2 Capital de Solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Analyse du SCR

Transparisation des actifs

Ajustements pour impôts différés

F.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

F.4 Différences entre la formule standard et le module interne

F.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

F.6 Autres informations

F. GESTION DES FONDS PROPRES

F.1 Fonds propres

L'actif net correspond à la différence entre les valeurs économiques des actifs et des passifs. Le montant total de l'actif net est de 157 201 milliers d'euros dans le bilan prudentiel d'Aréas Vie.

Les fonds propres de base se composent de :

- 2 645 milliers d'euros de fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes, classifiés en Tier 1 non restreint
- 11 524 milliers d'euros de dettes subordonnées à durée indéterminée, classifiées en Tier 1 restreint
- 149 003 milliers d'euros de réserve de réconciliation, classifié en Tier 1 non restreint

Les dettes subordonnées sont constituées de titres participatifs, dont l'émission a été faite en deux tranches :

1^{ère} tranche :

Montant émis : 1,524 millions d'euros

Date d'émission : 31 décembre 1992

Taux d'intérêts :

- . une partie fixe égale à 80 % du TME
- . une partie variable définie comme suit

Rémunération de la partie variable de l'année n	1,2 =----- 100	Somme des produits financiers – frais financiers + plus ou moins-values sur cessions d'éléments d'actifs hors ajustement des valeurs affectées aux assurances à capital variable de l'année n-4 à l'année n-1
		<hr/>
		Somme des produits financiers – frais financiers + plus ou moins-values sur cessions d'éléments d'actifs hors ajustement des valeurs affectées aux assurances à capital variable, des années 1988 à 1991.

La rémunération totale ne pourra être en aucun cas supérieure à 110 % du TME.

Durée de vie : indéterminée. Le remboursement total ou partiel des titres participatifs est à l'initiative du Conseil d'Administration, à l'expiration d'un délai au moins égal à 7 ans

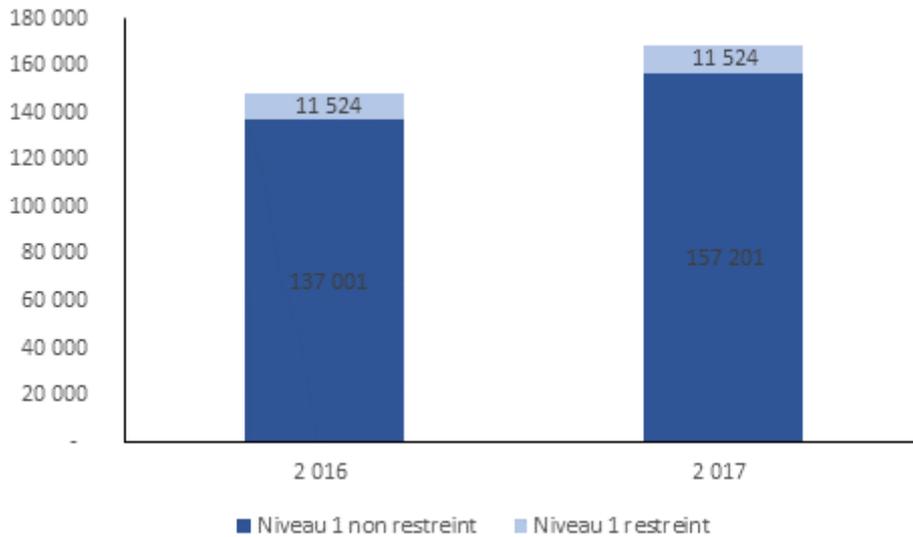
2^{ème} tranche

Montant émis : 10 millions d'euros

Date d'émission : 31 décembre 2006

Taux d'intérêts : les modalités de calcul sont strictement identiques à celles de la 1^{ère} tranche à l'exception bien entendu des années de référence retenues au dénominateur du calcul de la rémunération de la partie variable qui sont les années 2002 à 2005.

Les fonds propres S2 sont tous disponibles et éligibles pour la couverture du MCR et SCR.



Le niveau des fonds propres varie légèrement à la hausse.

En effet, la valorisation des placements (principalement obligataires) à été suivit d'un accroissement moins important du *Best Estimate* du passif. En d'autres termes, l'effet de l'actualisation des flux de passifs, entrainant une hausse du *Best Estimate* du fait de la baisse de la courbe des taux, à été compensé par l'augmentation de la valeur de marché des placements, en particulier par les placements obligataires.

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
S.23.01.01	Own funds					
S.23.01.01.01	Own funds					
	Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010 0,00				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0090 0,00				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040 2644982,00	2644982,00			
	Subordinated mutual member accounts	R0050 0,00				
	Surplus funds	R0070 0,00	0,00			
	Preferences shares	R0090 0,00				
	Share premium account related to preference shares	R0110 0,00				
	Reconciliation reserve	R0130 149003037,76	149003037,76			
	Subordinated liabilities	R0140 11524490,17		11524490,17		
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160 0,00				
	Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180 0,00				
	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds					
	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
	Deductions					
	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230				
	Total basic own funds after deductions	R0290 163172509,93	151648019,76	11524490,17	0,00	0,00
	Ancillary own funds					
	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
	Other ancillary own funds	R0390				
	Total ancillary own funds	R0400				
	Available and eligible own funds					
	Total available own funds to meet the SCR	R0500 163172509,93	151648019,76	11524490,17	0,00	0,00
	Total available own funds to meet the MCR	R0510 163172509,93	151648019,76	11524490,17	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540 163172509,93	151648019,76	11524490,17	0,00	0,00
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550 163172509,93	151648019,76	11524490,17	0,00	0,00
	SCR	R0580 8646525,95				
	MCR	R0600 25279753,45				
	Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620 188,71%				
	Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640 645,47%				
S.23.01.01.02	Reconciliation reserve					
	Reconciliation reserve	C0060				
	Excess of assets over liabilities	R0700 157201479,80				
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710				
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720				
	Other basic own fund items	R0730 2644982,00				
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740 5553460,39				
	Reconciliation reserve	R0760 149003037,76				
	Expected profits					
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770				
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780				
	Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790				

F.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR et MCR)

Analyse du SCR

Au 31 décembre 2017, les ratios de solvabilité d'Aréas Vie sont les suivants :

Aréas Vie	SCR (millions d'euros)	MCR (million d'euros)
Fonds propres éligibles	163	163
Capital réglementaire	86	25
Ratio de couverture	188,7 %	645,5 %

Après application des matrices de corrélation entre les sous modules du SCR, on obtient les valeurs des principaux modules. Le SCR de marché apparait comme étant celui contribuant le plus au SCR final. Aussi, le sous module SCR action est celui qui contribue le plus au SCR de marché, dépassant le SCR spread.

Le niveau du SCR Action s'explique par l'augmentation de l'exposition action issu de nouvelles souscriptions suite au opportunités de marché qui se sont présenté. De plus les taux de rotation des OPCVM action détenus sont tel que l'assiette sur laquelle s'applique la mesure transitoire action se réduit fortement d'année en année.

Le montant de SCR exigible est de 86 millions d'euros (après ID).

Le ratio de couverture progresse par rapport à l'année précédente, passant de 170.5 % à 188.7 %. Cette évolution s'explique par une stabilité du niveau de SCR : 86 millions d'euros contre 85 millions d'euros l'année précédente d'une part et l'augmentation des fonds propres d'autres part.

Ainsi, les actifs en valeurs de marché progressent plus que les « meilleures estimations » des passifs. Ce qui induit un accroissement des fonds propres.

On constate que les effets de la courbe des taux au 31 décembre 2017 et des scénarii économiques (stochastique) générés par le générateur de scénario économique n'ont qu'un effet modéré sur les « meilleures estimations » du passif. La dimension explicative principale de l'évolution des « meilleures estimations » est le « meilleures estimations » des affaires nouvelles de l'année 2017.

S.25.01.01

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	117336179,69	149325854,66	
Counterparty default risk	R0020	10017561,43	10017561,43	
Life underwriting risk	R0030	20970200,43	20970200,43	
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	-20923361,33	-21389156,92	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	127400580,22	158924459,61	

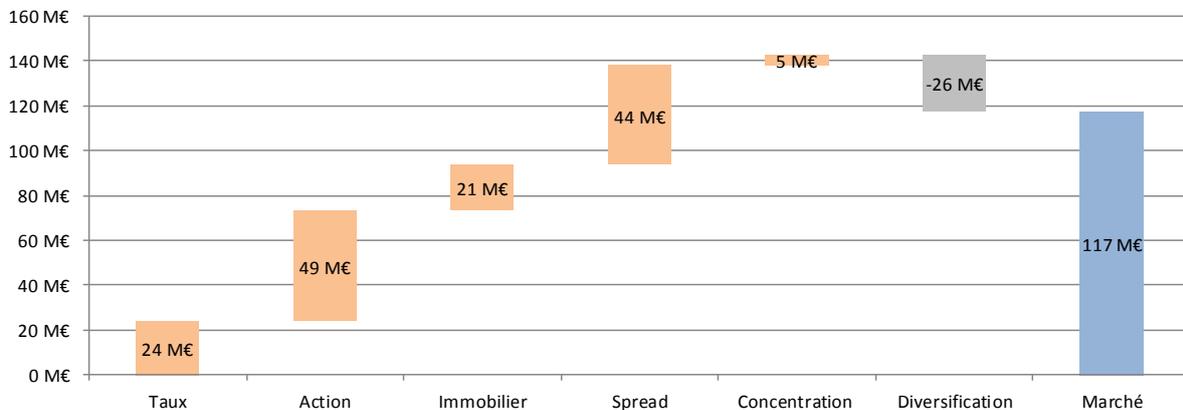
S.25.01.01.02

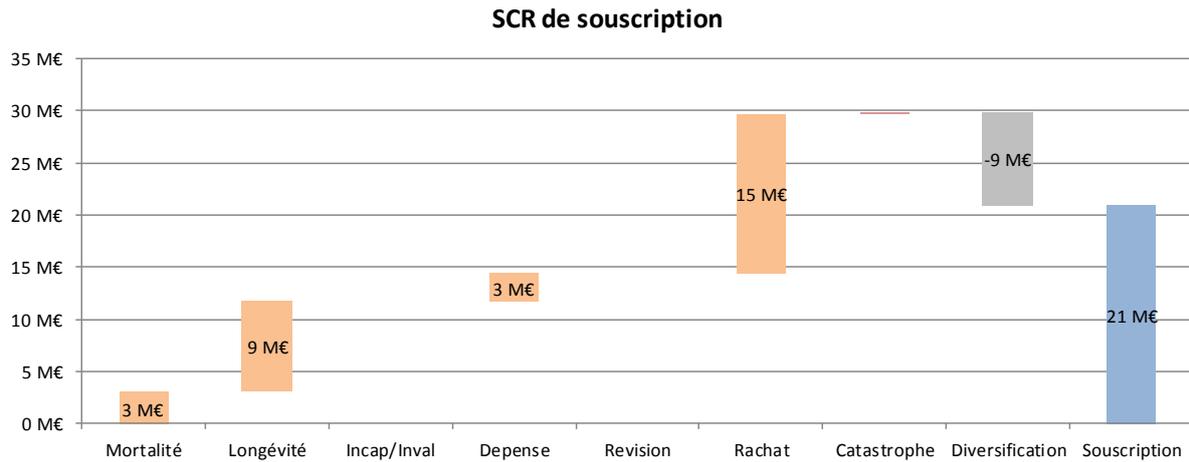
Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	4466929,23
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-31523879,39
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-45401983,50
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	86465525,95
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	86465525,95
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	64013321,78

Le ratio de couverture en normes Solvabilité 2 s'établit donc, au 31 décembre 2017, à 188,7 %.

SCR de marché





Transparisation des actifs

Traitement des OPCVM

Les OPCVM dépassant le seuil de significativité ont été transparisés.

Traitement des actifs structurés

Aréas Vie ne détient pas d'actif structuré en portefeuille.

Les obligations convertibles ont été traitées comme des actions, par prudence.

Traitement des SCI

Les SCI détenues en portefeuille par Aréas Vie n'ont pas de dette. La valeur de la SCI est donc considérée comme égale à la valeur de l'immobilier sous-jacent.

Ajustement pour impôts différés

Aréas Vie est en situation d'Impôts Différés Passif (IDP). L'ajustement pour impôts différés retenu pour cet exercice est borné à l'IDP du bilan.

Des travaux sont en cours afin de prendre en compte d'éventuels profits futurs au-delà de l'IDP du bilan. La méthodologie est définie et est en cours de validation. Une première évaluation est prévue courant juin pour une intégration aux calculs dans le courant de l'année 2019.

Analyse du MCR

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant des fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité.

Il doit être couvert à chaque instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque. Soit 25 millions d'euros pour Aréas vie.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR.
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » : AMCR 21 millions d'euros.

Le MCR est ainsi égale au minimum entre le AMCR et le MCR combiné.

S.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCR _t Result	R0200	25279753,45

S.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	681800669,22	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	64013321,78	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	312823686,13	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	3576892,93	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		1595629811,44

S.28.01.01.05

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	25279753,45
SCR	R0310	86465525,95
MCR cap	R0320	38909486,68
MCR floor	R0330	21616381,49
Combined MCR	R0340	25279753,45
Absolute floor of the MCR	R0350	3700000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	25279753,45

F.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Aréas Vie n'est pas concerné par cette utilisation dans le calcul de solvabilité requis.

F.4 Différence entre la formule standard et le module interne

Aréas Vie n'est pas concerné par ces différences.

F.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aréas Vie n'est pas concerné par le non-respect du minimum de capital requis et par le non-respect du capital de solvabilité requis.

F.6 Autres informations

Aréas Vie n'est pas concerné par ce paragraphe



49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99
www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N°siren : 775 670 466 | N°siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances